



# Contrat de ville de Saint-Brieuc Agglomération 2015-2020



bien vivre ensemble sur un territoire de qualité

## SOMMAIRE

I. Le contrat de ville 2015-2020 : une dynamique renouvelée, à faire vivre dans la durée.....	5
A) Un contrat qui s'inscrit en cohérence avec les nouvelles ambitions de la politique de la ville.....	5
1. Les grands principes de la loi ont guidé l'élaboration du contrat.....	5
2. Une géographie prioritaire resserrée pour mobiliser les moyens là où les habitants en ont le plus besoin. ....	5
3. Une démarche de veille initiée par l'agglomération sur d'autres quartiers présentant des points de fragilité, pour prévenir.....	11
B) Un contrat qui s'appuie sur les réalisations de la politique de la ville des périodes précédentes. ....	12
1. S'appuyer sur le bilan du CUCS.....	12
2. S'appuyer sur le bilan de l'ANRU à Saint-Brieuc.....	15
3. Poursuivre la mobilisation du droit commun.....	16
C) Une démarche qui a donné lieu à une gouvernance participative.....	17
1. Une association directe des habitants, par questionnaire.....	17
2. Une mobilisation collective des acteurs de la politique de la ville, dans le diagnostic et l'élaboration des indicateurs de suivi.....	18
3. La création des conseils citoyens et leur association à la démarche.....	18
4. Des comités de pilotage pour décider, des comités techniques pour travailler.....	18
Zoom : Une priorité transversale : agir en faveur des jeunes.....	20
II. Des quartiers à dimension humaine intégrés dans la Ville.....	21
A) Les actions de rénovation urbaine menées à Saint-Brieuc et Plédran font apparaître un bilan positif.....	21
1. Les quartiers de la Croix-Saint-Lambert, de Balzac-Europe-Ginglin (Saint-Brieuc) et des Coteaux (Plédran) ont changé de visage grâce à la rénovation ou la requalification urbaine, tandis que des constructions ont commencé à Ploufragan.....	21
2. L'état des lieux démontre une inadéquation entre la composition des ménages et la typologie des logements à l'Iroise (Ploufragan) et dans les tours de Balzac (Saint-Brieuc). ....	23
3. Les enjeux prioritaires identifiés révèlent le besoin de mener un nouvel acte de rénovation urbaine sur le territoire.....	23
B) Réussir la rénovation urbaine : des quartiers connectés et durables, une proximité qui concilie l'urbain et le social. ....	25
1. Une rénovation urbaine qui ouvre les quartiers, qui les connecte avec le reste de la Ville, en favorisant la mobilité des habitants.....	26
2. Une rénovation urbaine qui allie l'urbain et le social, afin de permettre aux habitants de s'approprier leur cadre de vie, de garantir un bien vivre-ensemble et d'accompagner les personnes en situation de détresse sociale.....	26
3. Une rénovation urbaine « de proximité » qui est construite par et pour les habitants, en prenant appui sur l'expérience réussie de l'ANRU I.....	26
4. Une logique de développement durable.....	26
C) 28 objectifs opérationnels très concrets déclinent ces ambitions en matière d'habitat, de mobilités et de sécurité.....	27
1. En termes d'habitat et de cadre de vie : tous les objectifs opérationnels doivent concourir à la réussite de l'ANRU 2.....	27

2. En termes de mobilités : s'appuyer sur l'existant en communiquant mieux sur les déplacements doux et les transports en commun, et expérimenter pour s'adapter aux besoins.....	31
3. En termes de sécurité, mobiliser la bienveillance de tous les acteurs de terrain .....	32
III/ Agir pour l'emploi, en intégrant pleinement les dynamiques de création d'activités et de développement économique .....	34
A) Malgré le travail mené, les habitants des quartiers rencontrent toujours d'importantes difficultés dans l'accès à l'emploi .....	34
1. Un travail important a été mené en matière d'insertion et d'emploi, il doit encore être consolidé, notamment en matière économique, à travers une implication plus grande des acteurs.....	34
2. Au vu des taux d'emploi et de formation, les habitants des quartiers ne bénéficient toujours pas d'une égalité des chances, tandis que l'économie n'est pas suffisamment présente dans les quartiers. ....	35
3. Les enjeux prioritaires visent à favoriser les parcours d'insertion sociale et professionnelle pour lutter contre le chômage dans les quartiers.....	37
B) Un objectif stratégique prioritaire : favoriser l'emploi et lutter contre le chômage dans les quartiers. ....	38
1. S'appuyer sur les entreprises et les entrepreneurs pour développer et soutenir l'emploi et l'activité .....	38
2. Donner confiance aux habitants par une proximité renforcée, et en plaçant l'emploi comme objectif de toutes les étapes d'une démarche d'insertion .....	38
3. Expérimenter de nouvelles formations dans les quartiers .....	39
C) 35 objectifs opérationnels doivent décliner concrètement ces ambitions en matière de développement économique, de formation, d'insertion et d'emploi .....	39
1. En matière de développement économique et d'emploi, il convient de mobiliser les acteurs, d'expérimenter, de favoriser la culture économique dans les quartiers et de soutenir les commerces. ....	39
2. En matière de formation et d'orientation, il convient de s'assurer que les habitants qui ont le plus besoin de ces dispositifs y aient accès .....	43
3. En matière d'insertion, il convient de s'appuyer sur la plateforme insertion de la communauté d'agglomération pour favoriser des démarches dont l'objectif prioritaire de chaque étape doit être l'emploi .....	45
IV/ Vivre ensemble et s'épanouir dans les quartiers, dans la Ville.....	47
A) L'action menée a apporté un accompagnement éducatif et social qui nécessite d'être renforcé au regard des taux de précarité et de décrochage.....	48
1. Les moyens dédiés de la politique de la ville ont permis de favoriser la citoyenneté par la cohésion sociale et de mobiliser des moyens autour des enjeux éducatifs .....	48
2. Malgré ces actions, la précarité reste trop présente et le nombre d'habitants sortis sans qualification du système scolaire est préoccupant.....	48
3. Le principal enjeu : cibler les moyens sur ceux qui en ont le plus besoin.....	50
B) Favoriser toutes les formes éducatives et citoyennes .....	51
1. Accompagner les parcours de réussite pour les enfants les plus en difficulté (programmes de réussite éducative notamment).....	51
2. Consolider et diversifier les démarches apprenantes tout au long de la vie, en s'appuyant notamment sur le lien renforcé des acteurs.....	51
3. Renforcer les conditions d'exercice de la citoyenneté et les conditions d'accès aux droits fondamentaux .....	51
4. Favoriser le vivre ensemble par les relations des habitants avec les acteurs de proximité, et par le travail de prévention qui y est lié. ....	52

C) 35 objectifs opérationnels très concrets permettent de décliner cette ambition.....	52
1. En matière d'éducation, consolider la réussite éducative et mobiliser le droit commun de tous les acteurs pour les quartiers .....	52
2. En matière d'accès aux droits, poursuivre le travail engagé en s'appuyant sur les réseaux de proximité .....	55
3. En matière de santé, prioriser les moyens de l'Etat sur les quartiers prioritaires.....	56
4. Conserver l'ambition éducative et citoyenne du sport et de la culture .....	58
VI/ Mobiliser les moyens de droit commun de l'ensemble des collectivités.....	59
Au sein de l'Agglomération .....	60
Au sein de la Région.....	60
Au sein du Département.....	60
Au sein de l'Etat.....	60
VII/ S'assurer de la mise en œuvre du contrat de ville .....	61
Une responsabilité partagée entre les différents niveaux de collectivités.....	61
Un suivi annuel de l'exécution du contrat... ..	61
...qui permettra d'affiner l'appel à projet annuel.....	61
Une clause de révision à mi-parcours.....	61
Une possibilité de modifier le texte par avenant, notamment pour ajouter des annexes..	62
Annexes .....	62
1. Protocole de préfiguration ANRU.....	62
2. Convention sur l'équilibre social de l'habitat.....	62
3. Compte-rendu des échanges autour du diagnostic réalisé par les groupes de travail et par les retours des habitants interrogés directement sous la forme de questionnaires.....	62
4. Synthèse des données du CGET sur les quartiers.....	62

# **I. Le contrat de ville 2015-2020 : une dynamique renouvelée, à faire vivre dans la durée**

A) Un contrat qui s'inscrit en cohérence avec les nouvelles ambitions de la politique de la ville

## **I. Les grands principes de la loi ont guidé l'élaboration du contrat.**

La loi du 21 février 2014 fixe le cadre de la politique de la ville. Son article premier définit les objectifs de la politique de la ville. Il s'agit de lutter contre toutes les inégalités, de garantir l'égalité réelle des droits, à l'éducation, à la culture ; d'agir pour le développement économique et la création d'activité ; d'améliorer l'habitat ; de faire de la prévention et de garantir l'accès aux soins ; de garantir la tranquillité des habitants ; de favoriser l'intégration des quartiers dans leur unité urbaine ; de favoriser la ville durable, de lutter contre la précarité énergétique ; de reconnaître et valoriser la culture et la mémoire des quartiers et de concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes.

La loi a prévu, à son article 6, que le contrat était élaboré à l'échelle intercommunale, afin de mieux prendre en compte l'intégration dans la Ville des quartiers, et de penser la solidarité vis-à-vis des quartiers à l'échelle communautaire. Le portage intercommunal doit également permettre une meilleure prise en compte de la dimension économique des quartiers. La loi prévoit que le contrat comprend les objectifs définissant la nature des actions à mener, les moyens sur lesquels les partenaires peuvent s'engager, et les éléments permettant l'évaluation de la démarche. Le contrat doit bien articuler le volet social et le volet urbain de la politique de la ville.

La loi a également prévu la mise en place d'une nouvelle instance locale, les Conseils Citoyens, dont une partie des membres est tirée au sort. Indépendants des pouvoirs publics, ils doivent contribuer à la politique de la ville, dans le sens d'une plus grande proximité de la politique publique avec les habitants. Dans le sens de la loi, les communes de Saint-Brieuc et de Ploufragan ont mis en place des conseils citoyens, pour chacun des quartiers.

La loi prévoit enfin, à son article 12, la mise en œuvre d'un pacte de solidarité financière et fiscale obligatoire dans les intercommunalités, visant à réduire, entre communes, les disparités des charges et des recettes. Au regard de son insertion dans la loi sur les quartiers prioritaires, il y a lieu de tenir compte des charges qui leurs sont liées. La communauté dispose d'un tel document, élaboré en 2008. Un nouveau pacte, en préparation, devra donc intégrer les charges liées aux quartiers prioritaires.

La loi prévoit également qu'un projet de territoire doit permettre la mobilisation des crédits de droit commun à titre prioritaire sur la politique de la ville (article 6). Ce document, en cours d'élaboration au sein de la communauté, intègre le contrat de ville, en le mentionnant expressément et en prévoyant la mobilisation du droit commun sur les quartiers, en priorité.

C'est donc dans le respect des principes de la loi qu'a été organisée la démarche du contrat de ville de Saint-Brieuc Agglomération.

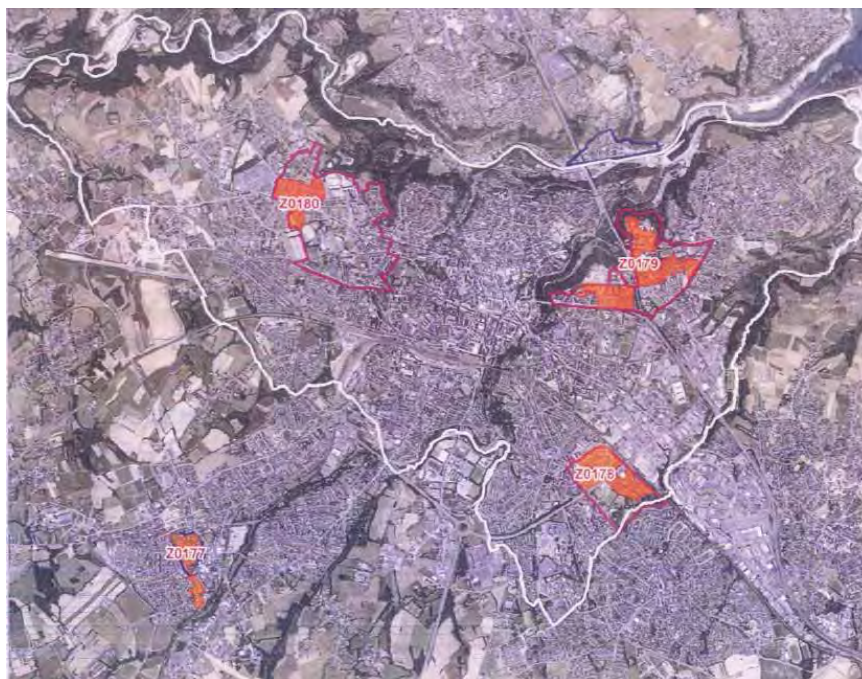
## **2. Une géographie prioritaire resserrée pour mobiliser les moyens là où les habitants en ont le plus besoin.**

L'article 5 de la loi du 21 février 2014 a précisé les conditions de la géographie prioritaire, en retenant le principe d'un critère de pauvreté (sur la base du revenu médian des habitants) et un critère de densité dans l'unité urbaine (nombre d'habitants dans le quartier).

Une première circulaire a précisé les règles : sont éligibles les quartiers comprenant un minimum de 1000 habitants, et dont 50% de la population a un revenu inférieur à 60% du revenu médian par unité de consommation<sup>1</sup>. Une seconde circulaire a défini la liste des quartiers retenus : il s'agit des quartiers Croix-Saint-Lambert / La Ville-Oger (Saint-Brieuc), Europe-Balzac-Le Plateau-La Ville Bastard (Saint-Brieuc) ; Point-du-Jour (Saint-Brieuc) et Iroise (Ploufragan).

Le périmètre des quartiers a été revu sur la base des nouveaux critères. Le choix de la délimitation précise des quartiers a été réalisé de façon concertée sur la base d'une proposition du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET). La proposition retenue des acteurs locaux a permis d'étendre le périmètre des quartiers, notamment sur la Ville Bastard et la Ville Oger. La notion de « territoire vécu » dans la loi doit également permettre d'intégrer dans la politique de la ville des équipements publics qui seraient situés en dehors des périmètres mais qui bénéficieraient aux habitants des quartiers.

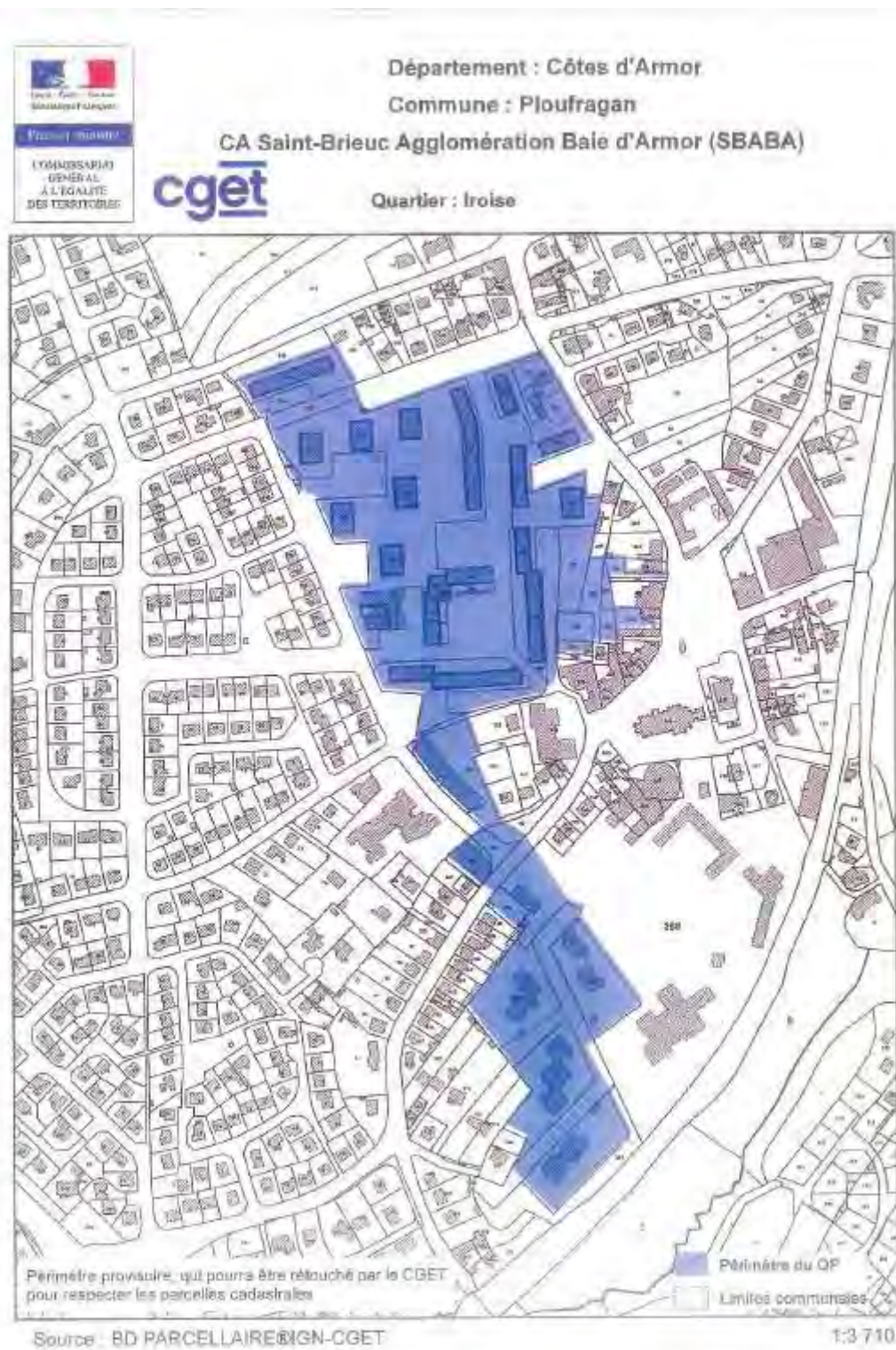
La carte ci-dessous, réalisée par le CGET, présente les périmètres des quartiers initialement proposés par le CGET (en orange), par comparaison aux anciennes ZUS-ZRU délimitées dans la bande rouge. Le quartier délimité en bleu, correspond au quartier du Légué, quartier sortant de la politique de la ville. Le quartier de Plédran n'apparaît pas sur la carte ci-dessous car il appartient à une autre unité urbaine au sens de l'INSEE.



---

<sup>1</sup> L'unité de consommation permet de comparer les niveaux de vie de ménages de taille différente en prenant en compte leur composition. En effet, on ne vit pas de la même façon avec 1 500 € par mois seul ou avec cinq personnes. Pour pouvoir comparer, on considère que chaque personne représente une part, baptisée "unité de consommation" en langage statistique. Mais un bébé ne consomme pas autant qu'un adulte. En outre, les dépenses n'augmentent pas exactement en proportion de la taille du ménage : on n'a pas besoin d'une cuisine ou d'une salle de bain par personne, par exemple. Les parts sont donc de différentes tailles. L'Insee utilise la méthode de calcul suivante : le premier adulte (ou une personne seule) vaut une part entière (donc une unité de consommation), les autres personnes de 14 ans ou plus valent 0,5 part, les enfants de moins de 14 ans 0,3 part. Concrètement, un couple qui dispose de 1 500 € a un niveau de vie comparable à celui d'une personne seule avec 1 000 € :  $1500 \text{ €} = 1000 \times 1,5 \text{ part}$  (une part pour le premier adulte, 0,5 pour le second). Source : centre d'observation de la société

La carte ci-dessous présente les contours définitifs du **quartier de l'Iroise** (Ploufragan) pour le contrat de ville, après la concertation avec les acteurs locaux. Il comprend 1000 habitants pour un revenu médian<sup>2</sup> par unité de consommation de 775€ par mois (incluant le versement des prestations sociales).



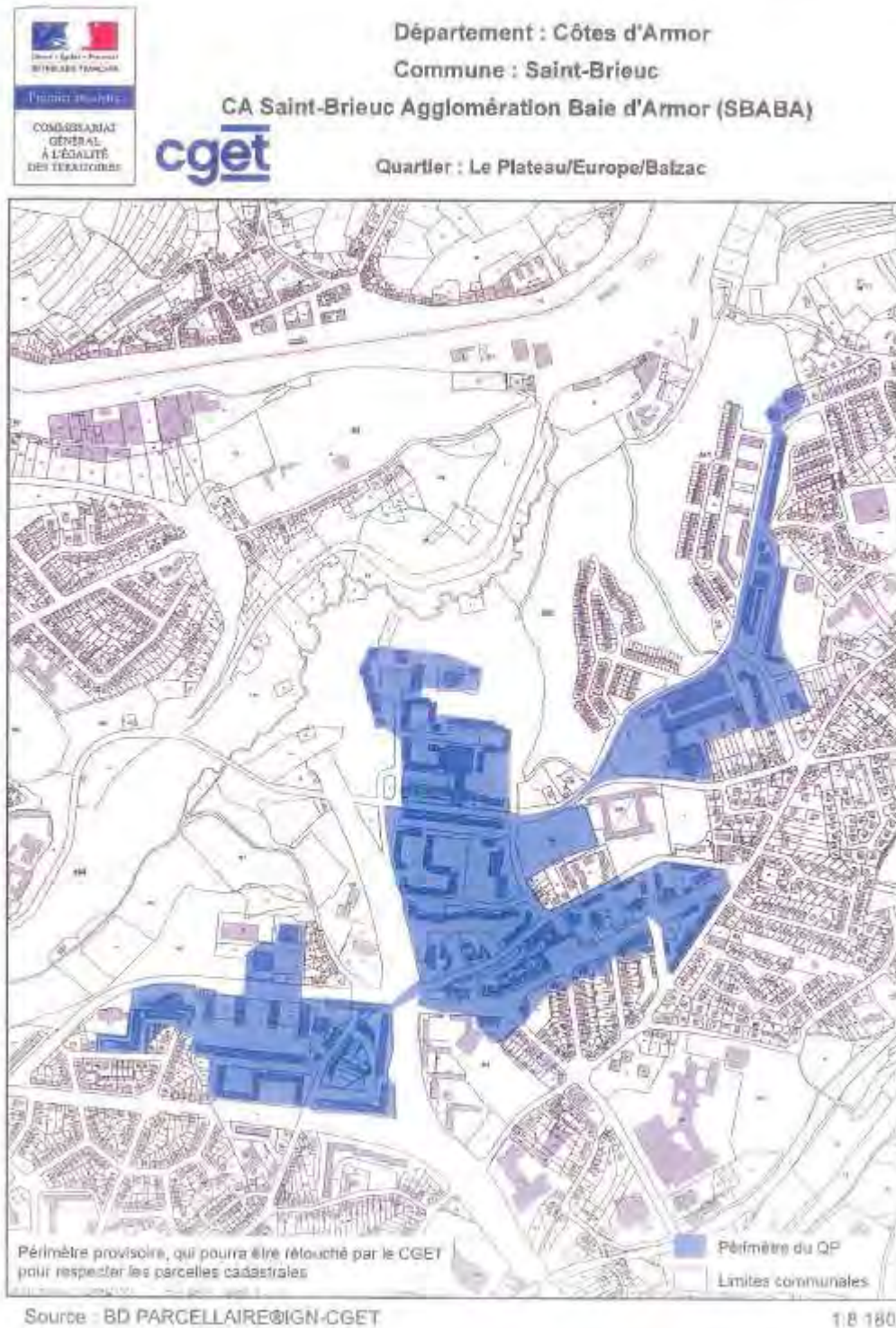
<sup>2</sup> Un revenu médian se différencie d'un revenu moyen. Il faut comprendre que 50% de la population du quartier à un revenu par unité de consommation supérieur à 775€ / mois tandis que 50% de la population à un revenu par unité de consommation inférieur à 775€ / mois

La carte ci-dessous présente les contours définitifs **du quartier de la Croix-Saint-Lambert / Ville-Oger** après la concertation avec les acteurs locaux. Il comprend 1670 habitants pour un revenu médian par unité de consommation de 766€ par mois (incluant le versement des prestations sociales).

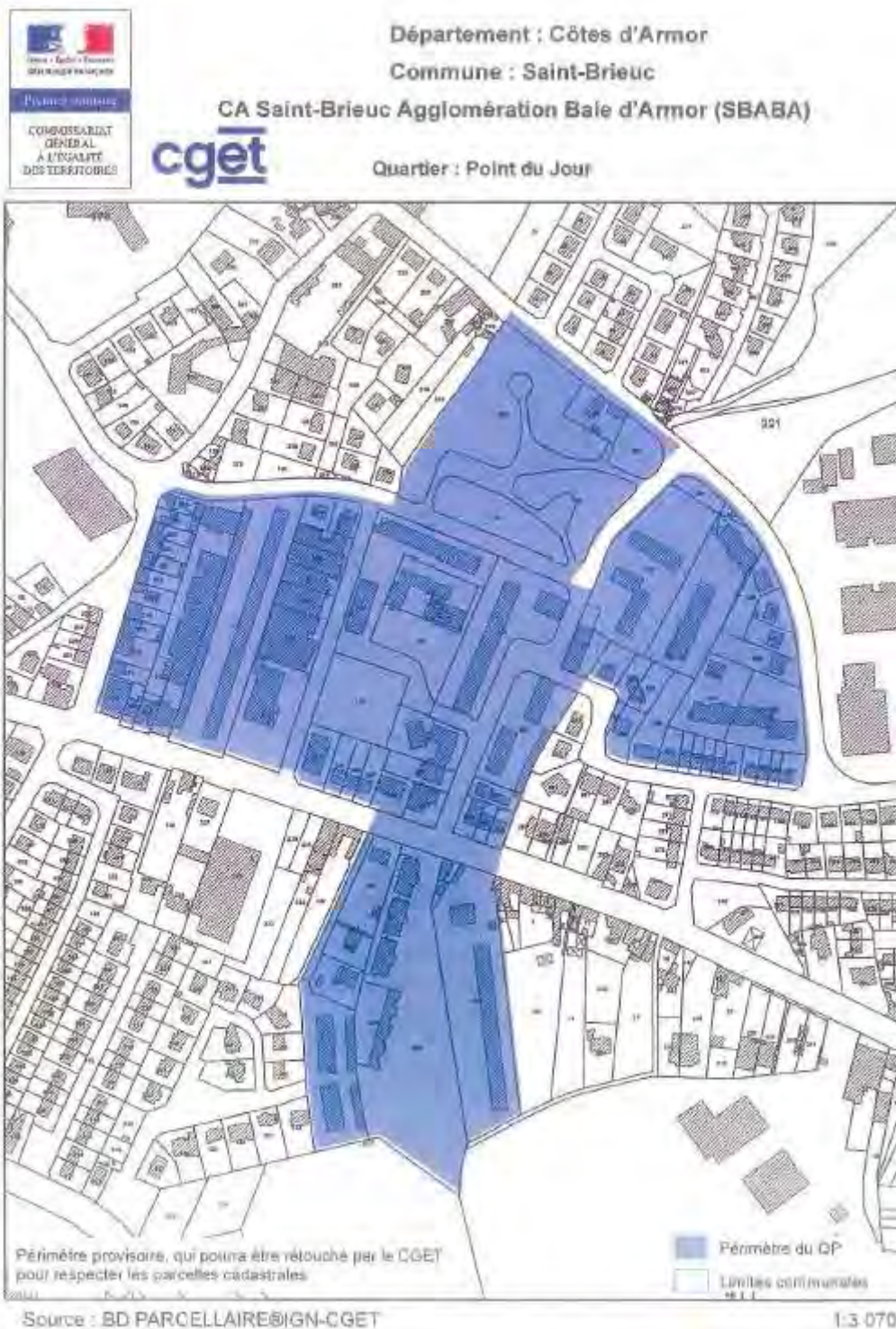




La carte ci-dessous présente les contours définitifs du **quartier du Plateau/ Europe/Balzac/ La Ville Bastard** après la concertation avec les acteurs locaux : il comprend 3950 habitants pour un revenu médian par unité de consommation de 700€ par mois (incluant le versement des prestations sociales).



La carte ci-dessous présente les contours définitifs du quartier **Point du Jour**, après concertations avec les acteurs locaux. Il comprend 1020 habitants pour un revenu médian de 800€ par mois (incluant le versement des prestations sociales).



### **3. Une démarche de veille initiée par l'agglomération sur d'autres quartiers présentant des points de fragilité, pour prévenir.**

L'article 13 de la loi du 21 février 2014 prévoit un dispositif de « veille active » pour les quartiers sortants de la politique de la ville. A la demande du Maire, ils sont intégrés au contrat de ville. Ils bénéficient ainsi de la mobilisation des moyens de droit commun de l'ensemble des acteurs, en vertu de la loi. En outre, la Ministre de la Ville a indiqué qu'ils continueraient à bénéficier, à titre exceptionnel et dégressif, du cofinancement par l'Etat du programme de réussite éducative des crédits de la réussite éducative de l'Etat.

Le Maire de Plédran, soutenu par le Président de la Communauté d'Agglomération, a demandé que le quartier des Coteaux, élargi au centre-ville de la commune de Plédran depuis la rénovation urbaine, puisse bénéficier de ce dispositif de veille active. En effet, c'est la dédensification liée au projet réussi de requalification qui a entraîné son inéligibilité à la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville. Pour autant, les situations de précarité de certains habitants reste une préoccupation.

Parallèlement, l'agglomération souhaite pouvoir mener un dispositif de veille avec les communes et les partenaires, concernant des quartiers qui, s'ils ne sont pas éligibles aujourd'hui à la politique de la ville, pourraient l'être demain si l'on n'y prend pas garde, au regard de certains indicateurs, à commencer par le niveau de revenu médian. Trois quartiers ont particulièrement retenu l'attention des acteurs locaux

- Le quartier de l'Orangerie, à Langueux,
- Le quartier du Sépulcre, à Plérin,
- Le quartier des Villes-Moisan à Ploufragan.

Dans l'exécution du contrat, les différents signataires organiseront des rencontres à propos de chacun des quartiers, afin d'échanger autour de leur perception et de leur observation sur l'évolution du quartier, et de convenir ensemble des améliorations qu'il convient d'apporter si des dysfonctionnements sont identifiés.

#### ***Zoom : La Caisse des Dépôts, partenaire du Contrat de Ville de Saint-Brieuc Agglomération***

La convention entre l'Etat et la Caisse des Dépôts, signée en juin 2014 pourra se décliner à travers le concours financier et l'appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de Saint-Brieuc Agglomération. Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres, dans le cadre de cofinancements, ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

Sur le volet économique, cela pourra se traduire par l'accompagnement du développement économique des quartiers, le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi et les investissements immobiliers à vocation économique. Sur le volet urbain, des missions d'ingénierie comme les études stratégiques, préalables ou pré-opérationnelles pourront être accompagnées, ainsi que des prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers. Enfin, sur le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne seront mobilisés afin de financer la démolition/reconstruction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeuble, voire les copropriétés dégradées.

## **Zoom : La Région Bretagne se mobilise pour les quartiers – délibération des 9-10/04/15**

Les politiques publiques régionales seront mobilisées prioritairement dans les quartiers, pour accompagner le développement économique, agir pour l'emploi, développer la formation professionnelle, contribuer à la lutte contre les fractures numériques, favoriser le maintien des services collectifs, soutenir la qualité du logement et de l'habitat, valoriser les patrimoines, favoriser l'accès aux droits et à l'information et favoriser la participation citoyenne.

Les ambitions de cette délibération doivent se décliner sur Saint-Brieuc Agglomération dans le présent contrat de ville.

**B) Un contrat qui s'appuie sur les réalisations de la politique de la ville des périodes précédentes.**

### **I. S'appuyer sur le bilan du CUCS**

#### a) Les objectifs initiaux que se donnait le CUCS

Le CUCS élaboré en 2006 se donnait trois objectifs transversaux : un enjeu de mixité et de cohésion sociale ; un enjeu d'égalité des chances ; un enjeu de citoyenneté et de lien social.

Il déclinait des objectifs généraux thématiques, sans toutefois préciser d'objectifs opérationnels : il s'agissait uniquement d'un document cadre.

-En matière d'habitat, le document se donnait comme objectif de soutenir l'équilibre territorial de l'offre, de favoriser la mixité sociale, de soutenir l'hébergement d'urgence et de mettre en œuvre des actions complémentaires à la rénovation urbaine.

-En matière de cadre de vie, l'accent était mis sur la gestion urbaine de proximité, la présence d'équipements publics dans les quartiers, le soutien à la vie sociale dans les quartiers, ainsi qu'à la participation des habitants.

- En matière d'emploi, la question des clauses d'insertion dans les marchés publics, les enjeux d'accompagnement individualisé, la problématique de l'accès du retour à l'emploi, la mobilité comme vecteur d'insertion professionnelle, la mobilisation des contrats aidés, la proximité des services emploi, les enjeux de validations des acquis de l'expérience et de mise en réseau des acteurs étaient mis en exergue.

- En matière de prévention de la délinquance, la question de la mise en réseau d'acteurs, du travail autour du CISP, du travail conjoint des professionnels de la prévention, que ce soit des acteurs du monde socio-éducatif ou de la tranquillité publique était citée.

- En matière d'éducation et de réussite éducative, l'accent était mis principalement sur le soutien à la parentalité et sur les pratiques culturelles, artistiques ou sportives vectrices d'intégration et d'égalité des chances et l'accompagnement à la scolarité.

- En matière de santé, le document abordait les enjeux de prévention, l'accent à mettre sur les populations jeunes et adolescentes, le besoin de mise en réseau des acteurs.

b) Le CUCS constitue un acquis sur lequel s'appuyer, en s'adaptant à un contexte nouveau

**Zoom : l'impact social de la politique de la ville sur le quartier de la Croix-Saint-Lambert :**

Quatre indicateurs du CGET montrent le fort impact de la politique de la ville sur ce quartier :

- le taux de chômage du quartier,
- la part de la population sans aucun diplôme,
- le taux de bénéficiaires de la CMU-c
- la part des familles monoparentales.

Pour chacun de ces indicateurs, le taux du quartier est inférieur à la moyenne de la ville de St-Brieuc, démontrant, au-delà de la déconstruction des tours, un fort succès en termes de mixité. L'accent, dans ce quartier, doit donc désormais être mis prioritairement sur la partie Ville-Oger, dont les résultats sont moins positifs. Le détail des données de diagnostic est détaillé en annexe.

La mise en œuvre du contrat de ville a donné lieu à un important partenariat entre acteurs des différentes structures : services de l'Etat, notamment direction départementale de la cohésion sociale, UT DIRECCTE, direction départementale des territoires et de la mer, éducation nationale, agence régionale de santé, communes, agglomération, bailleurs, caisse d'allocations familiales, pôle emploi, mission locale : un important réseau de professionnels, militants de leur domaine, soucieux de l'avenir des quartiers et des populations s'est mis en place. Il s'agit d'un réseau qui se traduit sur le terrain entre les différents acteurs professionnels, acteurs éducatifs, travailleurs sociaux, agents de tranquillité publique, délégué du préfet, gardiens d'immeuble... ce réseau de proximité constitue un acquis important de la politique de la ville, capable de faire remonter des situations d'urgence, travaillant dans la durée dans l'accompagnement des habitants. C'est un atout sur lequel il est nécessaire de s'appuyer.

De la même façon, la politique de la ville s'appuie sur un réseau d'acteurs associatifs mobilisés afin de mettre en œuvre, par délégation, les objectifs fixés par les décideurs publics pour améliorer la vie des habitants. Que ce soit des acteurs du monde culturel, sportif, de l'accès aux droits, de l'insertion ou encore de l'emploi, ce réseau d'acteurs a tissé une importante proximité avec les habitants.

Le CUCS a également permis une forte mobilisation des crédits des collectivités publiques à côté de ceux de l'Etat. A titre d'exemple, les communes de Ploufragan et de Saint-Brieuc ont apporté entre 50 et 60% de cofinancements aux crédits de l'ACSé. En matière d'insertion, ce sont plus de 60 000€ annuels que la communauté d'agglomération a mobilisé, en complément de ceux de l'Etat. L'agglomération et les communes ont aidé par des politiques volontaristes l'aide aux transports. 42 000€ étaient dédiés à ces aides en 2013.

La principale difficulté rencontrée par les acteurs a été la baisse massive des crédits dédiés par l'Etat à la politique de la ville entre 2007 et 2014, que ce soit ceux du CUCS hors Programme de réussite éducative (schéma 1), ou ceux dédiés à la réussite éducative (schéma 2).

Schéma 1

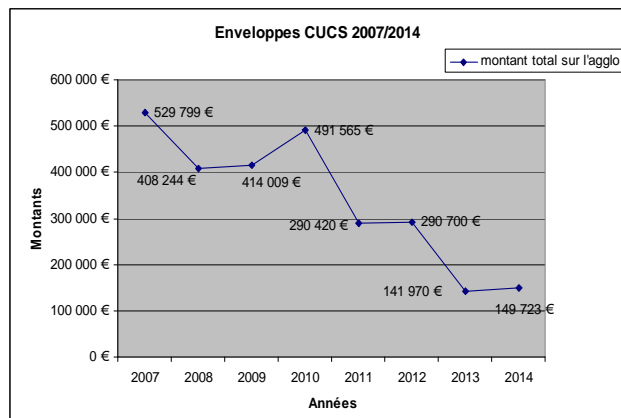
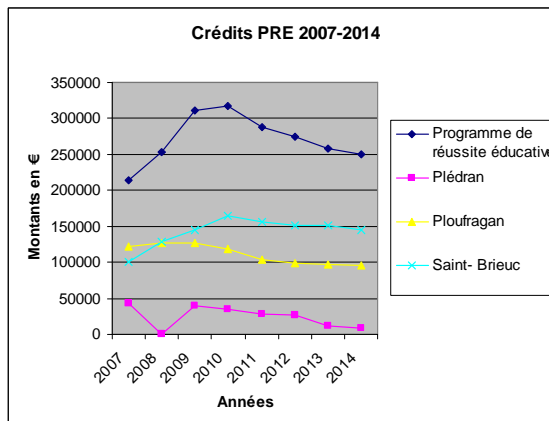


Schéma 2



Face à ce constat, l'enjeu central est donc de mobiliser encore davantage les crédits de droit commun de chaque acteur, que ce soit l'Etat, les Communes, la Communauté, le Département et la Région, afin que les fonds du budget général de chacune de ces structures bénéficient en priorité aux habitants des quartiers prioritaires.

Dans ce cadre, le fonctionnement du CUCS nécessite d'être revisité à l'aune de cet enjeu. En effet, le CUCS était principalement mis en œuvre par un appel à projet annuel visant à répartir les fonds supplémentaires de l'ACSé apportés par l'Etat, que ce soit sur le volet cohésion sociale ou sur le volet réussite éducative. Le bilan du CUCS dressait en effet le constat que seul 1/5<sup>e</sup> du contrat était porté en propre par les collectivités publiques. Chaque année, des porteurs de projets répondaient donc aux thèmes retenus par les décideurs locaux. Des référents thématiques avaient été désignés afin de suivre les différentes thématiques. Ce fonctionnement avait le mérite de s'adapter à la réalité du fonctionnement associatif, et notamment l'existence d'emplois financés partiellement par le contrat de ville.

**Zoom : Un rééquilibrage des crédits de l'ACSé qui correspond à une plus grande égalité républicaine sur l'ensemble du territoire français.**

La baisse des crédits spécifiques en Côtes d'Armor risque de se poursuivre par le souci de l'Etat d'harmoniser partout en France le ratio de crédits « politique de la ville » par habitants. Certains territoires, comme la Seine-Saint-Denis étaient sous-dotés (31€/ habitants en ZUS) tandis que d'autres comme les Côtes d'Armor bénéficiaient initialement d'un montant supérieur à 100€/habitants en ZUS au début du précédent CUCS. Pour l'exercice 2015, le montant indicatif est de 44€ par habitants partout en France.

Par conséquent, le fonctionnement en mode guichet n'est plus soutenable. Un travail mené depuis plusieurs années a déjà permis d'enclencher un changement d'approche. Dans l'exécution du prochain contrat, si un appel à projet annuel sera bien maintenu en fonction des montants dédiés, un plus grand ciblage sera nécessaire et un recentrage des crédits sur des actions nouvelles, expérimentales, permettant de toucher des habitants hors des radars de l'action publique. La politique de la ville devra être mise en œuvre principalement par le droit commun de chacun des partenaires, avec une évaluation régulière de la prise en compte des objectifs opérationnels dans les politiques publiques.

Un autre point de vigilance doit être retenu à la lumière de l'exercice précédent : il s'agit du risque de dissociation entre la démarche « CUCS », et la démarche « ANRU ». Le rapport Goulard-Pupponi de 2010 a mis en évidence ce risque. Les acteurs locaux ont agi avec force pour éviter cette coupure entre urbain et humain. L'élaboration d'un cadre stratégique unique, le contrat de ville, doit en tous cas répondre à cet enjeu identifié au niveau national.

Des groupes de travail ont été constitués pour réfléchir aux enjeux qui perdurent. Un document annexé à ce contrat précise le contenu de la réflexion de ces groupes.

## **2. S'appuyer sur le bilan de l'ANRU à Saint-Brieuc**

### a) Des objectifs ambitieux et des réalisations concrètes

Le programme de renouvellement urbain a donné des objectifs ambitieux au territoire : changer l'image des quartiers, les ouvrir sur la ville, améliorer les conditions de vie des habitants.

Le bilan détaillé est dressé dans l'axe dédié à l'habitat et au cadre de vie. De façon globale, il faut noter que la rénovation urbaine de Saint-Brieuc a été la plus importante de la Bretagne.

***Zoom : la mobilisation des financements publics en faveur de la rénovation urbaine à Saint-Brieuc sur le précédent contrat: un volontarisme politique avec des moyens et des résultats.***

En cumulé, ce sont plus de 156, 5M€ TTC qui ont été mobilisés, dont près de 100M€ TTC par la commune de St-Brieuc, la Communauté d'Agglomération et Terre et Baie Habitat (TBH), et plus de 60M€ TTC de subventions,

- dont près de 42,6M€ TTC de l'ANRU,
- dont près de 10M€ TTC de la Région
- dont près de 4M€ TTC du département
- avec près de 75.3 M€ de prêts de la Caisse des Dépôts

Le programme a eu un effet levier très important.

Au total, ce sont donc 633 logements de TBH qui ont été démolis, avec un effort partagé de reconstitution : 217 logements ont été reconstruits sur site (34%), 284 ont été reconstruits hors site, mais sur la Commune de Saint-Brieuc (45%) tandis que 132 logements ont été reconstitués hors de Saint-Brieuc mais au sein de l'Agglomération (soit 21%).

A côté de ces opérations sur l'urbain, un important travail de gestion urbaine de proximité a été mené, afin de tenir compte des enjeux très concrets perçus par les professionnels et les habitants, et de trouver des réponses très opérationnelles pour y répondre.

Plus généralement, les bilans du CUCS et de l'ANRU font apparaître un succès important dans les données transmises par le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) : la précarité, si elle n'a pas disparu à la Croix-Saint-Lambert, est désormais moins forte en proportion que dans le reste de la commune de Saint-Brieuc.

### b) Un bilan sur lequel s'appuyer

Cette expérience de l'ANRU I permet de tirer des enseignements pour l'avenir. Ils sont détaillés dans la partie dédiée à l'habitat et au cadre de vie.

Très succinctement, on peut dire que la prise en compte de la dimension humaine constitue la clé de réussite d'un projet. Le changement d'image est généré par une modification radicale de l'environnement urbain. La mobilisation et le partenariat constituent un levier important dans la gestion du projet. Enfin l'objectif de mixité sociale n'est pas simple à atteindre malgré la rénovation urbaine, avec des difficultés pour diversifier le type d'habitat au sein d'un quartier. Pour autant, c'est un important objectif qu'il ne faut pas abandonner.

### **Zoom : des espaces de proximité au service des habitants à Saint-Brieuc**

En lien avec l'ANRU, trois espaces de proximité ont été mis en place dans la commune de Saint-Brieuc. Outre leur participation dans les démarches de gestion urbaine de proximité, ces espaces favorisent un premier accueil à destination des habitants. Ils offrent des services – comme l'accompagnement à la navigation sur des postes informatiques, ou la vente de ticket ou d'abonnement de restauration scolaire. Tous les domaines de la vie quotidienne et l'accès aux services essentiels sont pris en charge. Les juristes accompagnent individuellement les habitants, tant par l'écrit juridique que par l'accompagnement aux démarches administratives.

De 2008 à 2014 , les Espaces de Proximité ont accueilli plus de **50 775** personnes, réalisé plus de **130 364 interventions** pour répondre aux demandes citoyennes ; **12 316 interventions juridiques** ont été réalisées pour l'ouverture des droits individuels des citoyens sur la fonction globale " Juriste et Ecrivain Public en Droits"; **9 881 accueils téléphoniques** ( hors accueil public sur sites ) pour des réponses en direct aux demandes citoyennes ont été également assurés, le tout associé à un partenariat élargi avec une vingtaine d'institutions publiques et associations locales. Des ateliers et permanences sur l'emploi, l'insertion professionnelle, la formation, le droit des femmes, la défense des droits contre les discriminations sont également réalisés sur les espaces de proximité. Les espaces de proximité participent également à l'insertion des publics en accueillant et formant des jeunes et moins jeunes pour des périodes de formation en milieu professionnelle (12 personnes ont été formées et ont validé ainsi leurs parcours d'insertion ou de reconversion professionnelle)

### **3. Poursuivre la mobilisation du droit commun**

Si la mobilisation du droit commun constitue la nouvelle clé de voûte du contrat de ville, il ne faut pas ignorer que l'ensemble des collectivités territoriales ont déjà utilisé leur fonds sectoriels de façon très conséquente pour cofinancer l'ensemble des projets. De même, l'Etat a renforcé, ces dernières années, la priorisation de ses crédits d'intervention sur les quartiers de la politique de la ville.

### **Zoom : L'apport essentiel des agents du Département, dans la proximité avec les habitants**

Le Département est le chef de file pour la compétence sociale et joue un rôle majeur pour l'enfance et la famille. Il soutient les habitants à travers le versement de prestations, telles que le RSA, la PCH ou encore l'APA. En outre, l'ensemble des agents socio-éducatifs ou médico-sociaux de la Maison du Département de Saint-Brieuc apportent, au quotidien, dans la proximité, un accompagnement essentiel pour les habitants qui en ont besoin.

#### **a) Au travers du travail social et éducatif dans les quartiers**



L'action sociale menée par les communes, la CAF et par les départements dans les quartiers se fait au quotidien au travers des centres sociaux, qui regroupent des professionnels des deux niveaux de collectivités. Ce travail de terrain, à proximité de la population, constitue un fort enjeu.

En outre, les communes de Saint-Brieuc, Ploufragan et Plédran ont mobilisé également leur propre crédit pour financer la réussite éducative. 50 à 60% des financements dédiés sont liés à cet enjeu.

## b) Au travers des choix d'équipements

Le financement des équipements, s'il a pu mobiliser des crédits ANRU a généré également un conséquent effort des collectivités. Leur volontarisme a permis la reconstruction de la piscine Aquaval, d'une maison du petit enfant « le Chat Perché » de la Croix-Saint-Lambert, ou encore de la maison du petit enfant « Le Cerf-volant » (labellisée maison passive) sur le quartier de l'Europe. Le Scoubidou – centre de loisirs – a parachevé l'offre de loisirs sur le quartier de l'Europe. La restructuration du centre commercial de la Croix-Saint-Lambert a été pensée pour maintenir la multifonctionnalité dans le quartier.

### ***Zoom : La requalification du quartier du Légué, par la mobilisation du droit commun***

Le quartier du Légué était identifié comme un quartier prioritaire au titre de la précédente génération de contrat de ville. Le paysage urbain a été profondément modifié pendant ces années, avec le ré-investissement du Carré Rosengart par les commerces et la restauration, la passerelle piétonne, la future maison des cultures de Bretagne ou encore le projet de 4<sup>e</sup> Quai. Parallèlement un important travail social a été mené par la commune et le département. Le quartier est sorti de la liste des quartiers prioritaires, signe de la réussite de l'action publique menée par la Commune de Plérin, l'Agglomération de Saint-Brieuc, le Département, l'Etat et l'ensemble des partenaires.

## **C) Une démarche qui a donné lieu à une gouvernance participative**

### **I. Une association directe des habitants, par questionnaire**

Un questionnaire à destination des habitants a été relayé par les acteurs de proximité. Il visait à susciter des regards d'habitants à travers trois verbes : aimer, vouloir améliorer, se proposer de... Il balayait l'ensemble des thématiques du contrat de ville et proposait de laisser ses coordonnées notamment pour recueillir des candidatures potentielles pour les conseils citoyens.

Ce questionnaire a été diffusé par les réseaux de proximité entre le 15 octobre 2014 et le 5 janvier 2015. 114 questionnaires ont été récoltés. Cette participation, pas suffisamment conséquente, ne permet pas de tirer des enseignements fiables qui seraient représentatifs des habitants. Elle constitue néanmoins des témoignages directs d'habitants, desquels il est important de tenir compte.

Les éléments précis liés à la participation et aux réponses aux questions sont détaillés dans un document annexé recensant la démarche de participation et faisant le compte-rendu des remarques des habitants et des groupes de travail.

## **2. Une mobilisation collective des acteurs de la politique de la ville, dans le diagnostic et l'élaboration des indicateurs de suivi**

Trois groupes de travail, constitués de trente à cinquante personnes se sont réunis à trois reprises pour élaborer le contrat de ville. Le travail d'un groupe portait sur l'axe « rénovation et cadre de vie », un autre sur « emploi et développement économique » et enfin un dernier sur « cohésion sociale et réussite éducative ». Les deux premières rencontres ont permis des échanges autour du constat, des forces et faiblesses des quartiers, des enjeux pour y répondre. L'élaboration du contrat de ville répond à ces éléments élaborés de façon collégiale. Le compte-rendu des échanges détaillés de ces groupes de travail par thématiques figure dans un document annexé à ce contrat.

### **Zoom : les points forts sur lesquels les acteurs de proximité présents dans les groupes de travail souhaitent s'appuyer**

- l'envie des acteurs de terrain de se mobiliser pour les habitants des quartiers,
- les partenariats entre les structures,
- la proximité avec les habitants,
- le bénévolat associatif,
- l'apaisement généré dans les quartiers.

Ils ont également fait remonter des éléments que les acteurs veulent renforcer

### **Zoom : les enjeux transversaux à mieux prendre en compte dans le prochain contrat de ville, selon les acteurs de proximité présents dans les groupes de travail :**

- la simplicité et la réactivité,
- les démarches « d'aller vers » afin de créer des opportunités de rencontrer les habitants que l'on ne voyait pas jusqu'à présent,
- l'initiative et l'autonomie des habitants : c'est à eux de « faire », les acteurs locaux sont là pour accompagner, pas pour faire à leur place,
- le renforcement des logiques préventives, intervenir en amont est toujours la meilleure solution,
- l'accompagnement au changement de regard par plus de transversalité, en sortant des catégories qui enferment.

## **3. La création des conseils citoyens et leur association à la démarche**

La création des Conseils Citoyens constitue une obligation légale, à laquelle les Communes de Saint-Brieuc et Ploufragan ont porté grande attention, soucieuse de la plus grande association des habitants. Dans le respect de la loi, une partie des habitants de ces conseils, dans chaque quartier, a été tirée au sort, en présence du délégué du préfet.

Pour la Commune de Ploufragan, la composition du Conseil Citoyen a été validée par arrêté préfectoral en date du 27 janvier 2015. Pour la Commune de Saint-Brieuc, une délibération du 10 avril 2015 va permettre une mise en place de ces structures courant 2015.

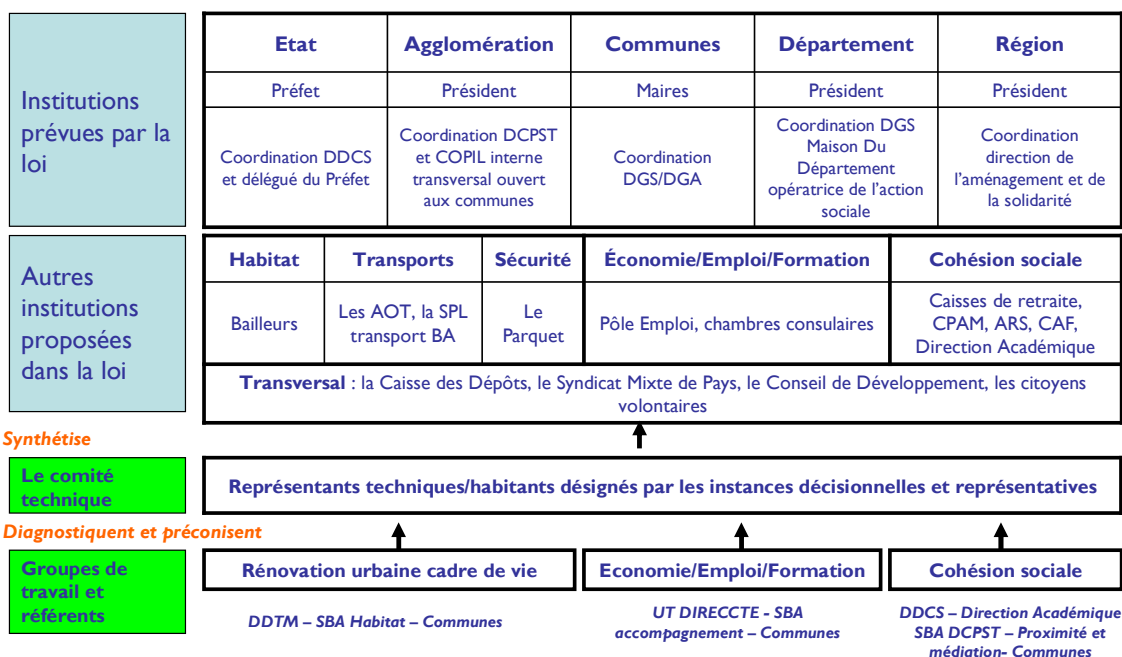
## **4. Des comités de pilotage pour décider, des comités techniques pour travailler**

La structuration administrative de l'élaboration du contrat de ville s'est opérée sous le pilotage politique du Président de l'Agglomération de Saint-Brieuc, Bruno JONCOUR, et du Vice-Président en charge des politiques urbaines contractuelles, Bruno BEUZIT. En effet la loi confie à la communauté d'agglomération l'élaboration du contrat de ville. Cette démarche a été faite en lien étroit avec Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor et l'ensemble des services de l'Etat, ainsi qu'avec

Messieurs les Maires de Saint-Brieuc, de Ploufragan et de Plédran. Les Présidents du Département et de la Région ont également été associés à la démarche et ont été représentés par leurs Vice-présidents et leurs services. Le comité de pilotage a réuni à trois reprises les présidents de l'ensemble des structures constituant les futurs signataires du contrat de ville.



### Rappel de la démarche



### **Zoom : Une priorité transversale : agir en faveur des jeunes**

La jeunesse constitue l'une des priorités transversales du contrat de ville. Tant les diagnostics existant – notamment celui mené par le Département en 2013 – que les groupes de travail et comités de pilotage réunis en 2014 et 2015 ont insisté sur les problématiques rencontrées par les jeunes. Les principales difficultés citées ont trait à la mobilité, au logement, à l'insertion sociale et professionnelle, à l'action éducative et la formation ainsi qu'à la prévention.

Le contrat de ville offre des réponses sur ces différents champs :

- En termes de mobilité, la mise en place d'un bus à haut niveau reliant deux quartiers au centre-ville de Saint-Brieuc (objectif opérationnel 2.1.5), les innovations dans la desserte des quartiers de veille (1.2.2), et les expérimentations le week-end, les vacances et les soirées, notamment dans une approche d'insertion (1.2.3) bénéficieront avant tout aux jeunes, population qui utilise moins le véhicule individuel.

- En termes de logements, les objectifs opérationnels 3.1.7 et 3.1.8 prévoient l'adaptation de l'habitat du parc locatif social et du parc privé aux besoins des jeunes.

- En termes d'insertion sociale et professionnelle, le contrat prévoit l'accueil et l'accompagnement de premier niveau des jeunes dans les quartiers (2.3.2), la poursuite des recrutements des jeunes des quartiers sous la forme d'emplois aidés (2.3.8), le travail autour de la garantie jeune (2.3.9), l'éducation à l'entrepreneuriat (2.1.9) ainsi que des actions de formations et d'information, notamment celle de la Cité des Métiers (2.2.3).

- En termes d'éducation tous les objectifs opérationnels du 3.1.1 au 3.1.12 vise à favoriser l'action éducative, la lutte contre le décrochage, le lien générationnel, le soutien à la parentalité, les moyens dans les établissements accueillant des jeunes des quartiers, tandis que ceux liés à la citoyenneté par le sport et la culture (3.4.1 à 3.4.6) concernent, en premier lieu, les jeunes.

- En termes de prévention, les actions menées dans le cadre du CISPD (1.3.1), le travail de la prévention spécialisée que les acteurs souhaitent renforcer (3.1.3) ou encore la prévention en termes de santé dans les établissements scolaires des quartiers (3.3.3) constituent des objectifs opérationnels retenus dans le contrat de ville.

## II. Des quartiers à dimension humaine intégrés dans la Ville

A) Les actions de rénovation urbaine menées à Saint-Brieuc et Plédran font apparaître un bilan positif.

**I. Les quartiers de la Croix-Saint-Lambert, de Balzac-Europe-Ginglin (Saint-Brieuc) et des Coteaux (Plédran) ont changé de visage grâce à la rénovation ou la requalification urbaine, tandis que des constructions ont commencé à Ploufragan**

Le bilan du PRU I sur la Ville de Saint-Brieuc est positif.

**Sur le quartier de la Croix-Saint-Lambert**, en matière d'habitat, l'opération a permis des opérations de démolitions-reconstructions de grande ampleur avec la disparition des tours qui formaient par le passé le paysage urbain. Le quartier, jadis stigmatisé, est désormais le plus demandé à St-Brieuc auprès des bailleurs sociaux. Les aménagements au sein du quartier, la réhabilitation et l'extension du centre commercial, l'aménagement des espaces publics, les travaux de l'école ont également contribué à changer l'image du quartier. D'autres acteurs du quartier se sont engagés, tels La Poste, en renouvelant son accueil avec une accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

**Zoom : l'impact de la politique de la ville sur le quartier de la Croix-Saint-Lambert en matière d'habitat.**

Dans ce quartier, 321 logements locatifs sociaux ont été déconstruits ; des nouveaux logements adaptés au choix de parcours résidentiels des habitants ont été prévus dont 126 constructions neuves sur sites et 392 logements réhabilités et résidentialisés. Au total, ce sont plus de 41,6M€ d'argent public qui ont été mobilisés sur ce quartier dont 14,2M€ de l'ANRU.

Selon le bilan dressé à l'occasion du Plan Stratégique Local, « les interventions sont venues dessiner un nouveau visage pour le quartier de la Croix-Saint-Lambert, dans un environnement à l'échelle humaine, avec des aménagements et constructions de qualité ». Le symbole des tours est tombé.

**Sur le quartier de Balzac-Europe Ginglin**, la rénovation urbaine a donné lieu à d'importants travaux d'aménagement pris en charge par la ville (près de 9,5M€) et a favorisé le cofinancement de projets de qualité, notamment la piscine communautaire Aquaval, ou encore une partie de la tranche « Armor-Cité » de la ligne du bus à haut niveau de service de l'agglomération, qui doit relier le territoire d'est en ouest, en desservant deux quartiers prioritaires via le centre-ville, toutes les 8 minutes, et par le biais d'une voie propre sur une partie du parcours qui assurera la fiabilité du temps de transport.

**Zoom : l'impact sur le quartier Balzac-Europe-Ginglin en matière d'habitat**

312 logements locatifs sociaux et 10 logements d'une copropriété privée ont été démolis. Une offre adaptée aux choix des habitants a été reconstituée en tenant compte de leur choix de parcours résidentiel. 91 constructions neuves ont été menées sur site, 634 réhabilitations, 1105 résidentialisations. Ce sont plus de 60M€ d'argent public qui ont été mobilisés sur ce quartier en incluant les aménagements et équipements.

Sur le quartier Europe-Ginglin, un travail de couture de qualité a été mené, une étude sur des OPAH Copropriétés Dégradées est venue répondre à des attentes identifiées dans le PSL. A Balzac, le plan stratégique local note, malgré les gros efforts, une intervention morcelée encore non-aboutie, avec l'abandon de l'opération d'accession sociale, et l'image du quartier encore stigmatisée, avec

notamment une présence des tours dont les logements ne correspondent plus à la demande. Le projet de transport Est-Ouest est très attendu par les habitants. Les travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche, « Armor-Cité », passant par Balzac sont désormais achevés, et les travaux de la seconde ont été votée par le Conseil d'Agglomération de St-Brieuc le 23 avril 2015.

En sus du travail sur le bâti, la démarche menée s'est appuyée sur un important dispositif de gestion urbaine de proximité (GUP), qui s'est déclinée par une convention entre la commune, la communauté, la CAF, le bailleur et les services de l'Etat. Le travail mené, appuyé par un poste dédié, a pris notamment la forme de diagnostic en marchant. Il s'agit, sur le terrain, de pouvoir identifier tous les dysfonctionnements éventuels ou désagréments en lien avec la rénovation urbaine. Ce travail mené constitue un cadre solide qui peut être généralisé aux nouveaux quartiers qui seront concernés par les enjeux de renouvellement urbain.

Cette rénovation urbaine doit encore se poursuivre sur **le quartier Waron-Point du Jour**. 155 logements doivent être déconstruits, fin 2015 et courant 2016. 48 logements sont déjà réhabilités et 58 seront reconstruits sur site. 82 logements sont déjà reconstruits sur Nominoë, Balavoine, et Boulevard de l'Atlantique.

Enfin, même s'il n'a pas bénéficié de financement de l'ANRU, **le quartier des Coteaux** à Plédran a bénéficié d'une importante opération de requalification urbaine avec le soutien des collectivités locales.

#### **Zoom sur la requalification du quartier des Coteaux à Plédran**

194 logements dont la construction datait de 1966, 1970 et 1972 ont été déconstruits. 90 pavillons ont été reconstruits ainsi qu'un nombre important de logements intermédiaires, partout sur la commune, et principalement sur le centre-ville.

L'image du quartier a été largement modifiée, et la répartition de la population dans la ville a permis une plus grande mixité sociale dans la commune. Cette opération a entraîné la sortie du quartier des Coteaux, au sens strict, de la géographie prioritaire, le quartier ayant été démoli. Toutefois, la ville de Plédran reste un territoire de veille active car la population précaire est toujours présente, même si l'opération a permis une amélioration des conditions de vie par la dédensification.

Enfin, un travail est mené à Ploufragan autour du quartier de **l'Iroise**. Si le quartier n'a pas pu bénéficier des financements nationaux et régionaux, un fort volontarisme local a déjà permis des réalisations.

#### **Zoom sur les actions de reconstruction et de réhabilitation déjà opérées à Ploufragan**

Des travaux de réhabilitations – isolation des toitures et réfection de l'électricité – ont déjà été menés sur les 277 logements qui ne seront pas déconstruits dans le quartier.

*Des opérations de construction se poursuivent et trois ont déjà été livrées :*

- Le Hameau de la Prée : 15 logements livrés en 2011
- La Petite Noé : 12 logements livrés en 2012
- Rue de la Villette : 8 logements livrés en 2014.

Le bilan de ce premier volet de l'ANRU constitue un enseignement important pour la suite de la démarche. Il apparaît que les images des quartiers ont été remodelées uniquement lorsque l'ensemble des tours ont été déconstruites. La dimension humaine qui a accompagné la transformation urbaine constitue un enjeu majeur à poursuivre. De la même façon, la prise en compte de l'enjeu économique dans la démarche apparaît comme prioritaire. L'expérience acquise

par l'ensemble des acteurs locaux doit permettre de capitaliser sur cette étape pour continuer à améliorer le cadre de vie des habitants.

## **2. L'état des lieux démontre une inadéquation entre la composition des ménages et la typologie des logements à l'Iroise (Ploufragan) et dans les tours de Balzac (Saint-Brieuc).**

Plusieurs éléments de diagnostic permettent de préciser la situation de l'habitat et du cadre de vie dans les quartiers prioritaires de l'agglomération. Deux quartiers vont connaître des opérations de rénovation urbaine. Les données sur ces deux quartiers en démontrent le besoin. Elles sont détaillées dans l'annexe 5 du présent contrat.

**S'agissant du quartier de l'Iroise à Ploufragan**, les données transmises par Côtes d'Armor Habitat établissent une typologie des 429 logements collectifs. (Chiffres établis en 2014).

### ***Zoom : l'inadéquation entre les logements et la composition des ménages à l'Iroise***

Selon les données 2014 du bailleur, 52% des 429 logements sont habités par des célibataires et seulement 10% par des couples avec enfants. A contrario, près de 96% des logements sont des T3, des T4 et des T5

**S'agissant du quartier Balzac de Saint-Brieuc**, selon les données en date de 2013 de Terre et Baie Habitat, les 279 logements collectifs des 4 tours de Balzac ne correspondent pas aux besoins des habitants au regard de la composition familiale

### ***Zoom : l'inadéquation entre les logements et la composition des ménages à Balzac***

Selon les données du bailleur, 74% des logements sont des T4 ou des T5 dans les 4 tours de Balzac, tandis que la part de ménages composés d'une seule personne dans le quartier est proche de 50% selon les données du CGET.

Les groupes de travail ont noté une desserte des quartiers par les transports en commun satisfaisante dans les quartiers prioritaires, perfectible dans les quartiers de veille.

## **3. Les enjeux prioritaires identifiés révèlent le besoin de mener un nouvel acte de rénovation urbaine sur le territoire**

Sur la base de ce bilan et du diagnostic, des groupes de travail ont identifiés des enjeux prioritaires à prendre en considération.

### ***a) l'équilibre des peuplements***

La question de l'équilibre des peuplements constitue un enjeu important. A l'échelle de l'agglomération, une forte concentration de logements locatifs sociaux sont situés sur les communes de Saint-Brieuc et de Ploufragan. Cela peut s'expliquer par deux raisons principales. D'une part, le choix courageux et volontariste de ces communes de répondre aux besoins des populations les plus fragiles. D'autre part le souhait des populations de vivre en centralité, à proximité des principaux services.

Un enjeu important consiste à s'assurer que la population concernée par la rénovation urbaine trouvera une offre adaptée à sa situation.

Le risque, observée dans d'autres territoires et mis en évidence par le sociologue Renaud Epstein, serait que la population la plus fragile soit repoussée en périphérie, éloignée des principaux services et non-desservie par les transports en commun, dans d'autres quartiers qui ne bénéficient pas de la rénovation urbaine. La transformation des quartiers se ferait alors au détriment des populations. Un point de vigilance a été identifié sur le quartier Iroise, par le fait que les habitants candidatent sur d'autres constructions que le quartier rénové mais ne sont pas retenus du fait des loyers trop élevés au regard de leurs ressources. Cette vigilance a été au cœur de la préoccupation des élus dans l'ANRU I.

C'est aussi dans cette logique que l'agglomération et ses partenaires souhaitent mener une démarche de veille sur des quartiers en vigilance : le Sépulcre à Plérin, l'Orangerie à Langueux, les Villes-Moisans à Ploufragan. Le quartier de veille de Plédran en bénéficiera également.

### ***b) Mener à bien la rénovation urbaine en s'appuyant sur les projets communaux et en favorisant le vivre-ensemble***

Les projets portés par les communes de Saint-Brieuc et de Ploufragan s'appuient sur des démarches engagées de longue date, en associant les partenaires. Ils constituent le fondement de la rénovation urbaine, et c'est sur cette base que le protocole de préfiguration (annexe I) a été construit. Le détail des projets est décrit dans ce document.

Plus succinctement, le projet porté par la commune de Saint-Brieuc et par Terre et Baie Habitat vise, en priorité, à changer l'image du quartier de Balzac et améliorer les conditions de vie des habitants. Sur la base du constat d'un parc obsolète, stigmatisé, peu demandé notamment car les logements, majoritairement des T4 ou T5, ne correspondent pas aux demandes des habitants, le projet vise à déconstruire les tours de Balzac. Sont privilégiées une moindre densité du quartier et une meilleure connexion à la ville. L'objectif est de déconstruire quatre barres terriblement stigmatisées socialement et techniquement obsolètes qui contrastent lourdement au cœur d'un quartier totalement refondé au titre de l'ANRU I. Les solutions alternatives (déconstruction seulement des derniers étages ou réhabilitation) ne sont pas moins coûteuses ou aboutiraient à un impact moins important pour la ville et les habitants.

Le projet porté par la commune de Ploufragan vise en priorité à connecter davantage le quartier avec la ville, en favorisant la circulation et les flux en son sein, à ouvrir le quartier sur le centre-ville pour bénéficier de sa proximité avec les services et les commerces et pour éviter l'effet de repli. Les deux projets veulent axer sur une très forte proximité pour répondre aux attentes des habitants, en s'appuyant sur les acteurs de terrain. Dans les deux cas, les enjeux de bâti ne doivent pas prendre le pas sur les réalités humaines.

### ***c) Améliorer l'image des quartiers***

Améliorer l'image des quartiers constitue un enjeu important identifié par les groupes de travail. En effet, la mauvaise réputation dont souffrent aujourd'hui les quartiers est un facteur empêchant une plus grande mixité sociale : les nouvelles populations ne sont pas désireuses de s'implanter dans ces lieux. A l'image de la réalisation du quartier de la Croix-Saint-Lambert, une modification radicale de la réalité géographique redonne du souffle à un quartier. Jadis stigmatisé, le quartier de la Croix-Saint-Lambert est aujourd'hui le plus demandé par les bénéficiaires de logement social.

### ***d) La mixité à l'échelle des quartiers (usages, fonctions, populations) dans le respect des valeurs républicaines***



De nombreux rapports parlementaires ont mis en évidence que les quartiers ont longtemps souffert de l'absence de mixité de fonctions : l'urbanisme et l'architecture des années 60-70 ont abouti à des quartiers monofonctionnels, qui, dès que les populations de classes aisées ou moyennes sont parties, se sont transformés en quartiers sensibles.

La mixité fonctionnelle apparaît donc primordiale : il s'agit de favoriser des quartiers comprenant de l'habitat, mais aussi des services, des commerces, des associations.

La mixité dans les usages en constitue le corollaire. Le quartier n'a pas vocation à être un lieu replié sur soi, l'on y vient, l'on y circule, l'on y travaille. Favoriser les flux dans les quartiers constitue donc un enjeu pour les projets de rénovation urbaine.

Enfin la mixité des populations permet d'éviter une précarisation en bloc d'un quartier. Elle n'est pas facile à atteindre, comme l'expérience du premier projet de renouvellement urbain l'a démontré : les offres d'accession à la propriété n'ont pas trouvé preneur. Elle doit cependant continuer à demeurer un objectif. L'amélioration de l'image des quartiers doit permettre dans le temps d'attirer des populations nouvelles, sans exclure les populations existantes.

C'est cette mixité qu'attendent les habitants, et qui permet aussi la préservation des valeurs républicaines, notamment la fraternité et la laïcité dans les quartiers.

#### **e) Agir sur tous les leviers pour maîtriser les charges liées au logement**

Une priorité doit être centrée sur la préservation du pouvoir d'achat des habitants : la rénovation urbaine doit être conduite en tenant compte des restes à charge pour les habitants et des taux d'efforts. Il s'agit surtout de tenir compte des choix des habitants, certains étant prêts à consentir à un taux d'effort plus grand afin d'entrer dans une dynamique de parcours résidentiel. Une vigilance doit également être apportée à la hausse des coûts du foncier qui se répercute ensuite sur les habitants.

#### **B) Réussir la rénovation urbaine : des quartiers connectés et durables, une proximité qui concilie l'urbain et le social.**

#### **Zoom : Un enjeu central du contrat de ville est de réussir la rénovation urbaine dans les quartiers de Balzac (Saint-Brieuc) et de l'Iroise (Ploufragan), à travers des investissements étalés entre 2015 et 2024.**

Décrits dans le protocole de préfiguration ANRU, en annexe I du contrat, les projets prennent en compte les dimensions urbaines et sociales, l'ouverture des quartiers sur la ville, la proximité et le respect des choix des habitants. Ces projets seront étalés de 2015 à 2024, et mis en œuvre selon la capacité des collectivités à les cofinancer.

**Le projet de Balzac** consiste à adapter l'habitat à la réalité des besoins des habitants, à mieux connecter le quartier à la ville en envisageant une démolition des 279 logements obsolètes (des T4-T5) des tours de Balzac et en reconstituant une offre adaptée aux réalités familiales et aux choix des habitants en termes de parcours résidentiel, sur l'ensemble du territoire. Il inclut la poursuite de TEO, le bus à haut niveau de service qui dessert le quartier, la redynamisation du commerce de proximité et de la galerie commerçante, la requalification des équipements de proximité, l'aménagement de la place de la Cité comme nouvelle forme de centralité, le renforcement de l'ouverture du quartier, son lien avec les quartiers voisins et l'appropriation des espaces extérieurs par les habitants.

**Le projet de l'Iroise** consiste à adapter les logements de 1970, trop grands, à la réalité des ménages, et à reconnecter le quartier avec le centre-ville, afin d'en faire un espace ouvert, de brassage et de mixité, dans le prolongement du centre. Sur les 429 logements existants sur le site, 152 seront déconstruits. Ces démolitions commenceront par « la barre D », prévue au printemps 2015. Ceci permettra une ouverture du quartier vers le centre-ville et la reconstruction de 16 logements collectifs sociaux. La déconstruction des « plots » suivra. L'objectif de reconstruction est fixé à 236 logements. Dans l'objectif d'une réelle mixité urbaine et sociale sur le quartier, les reconstructions seront réparties entre des opérations locatives sociales et des opérations d'accession à la propriété. Les 277 logements qui ne seront pas déconstruits seront réhabilités. Un réaménagement complet des espaces publics sera opéré.

### **1. Une rénovation urbaine qui ouvre les quartiers, qui les connecte avec le reste de la Ville, en favorisant la mobilité des habitants**

En réponse aux enjeux, notamment à celui de mixité, le premier axe stratégique consiste à s'assurer de la connexion des quartiers avec l'ensemble du territoire. Cela vaut à la fois pour les services de proximité, l'ouverture à la commune, mais également au bassin de vie à l'échelle de l'agglomération : les habitants doivent bénéficier également du cadre de vie proposé dans la Baie de Saint-Brieuc, à la fois de l'attrait du littoral, mais également des espaces remarquables en milieu rural.

Cette connexion passe à la fois par un urbanisme qui connecte les quartiers avec la ville, mais également par un système de transport qui les connecte avec le reste de l'agglomération.

### **2. Une rénovation urbaine qui allie l'urbain et le social, afin de permettre aux habitants de s'approprier leur cadre de vie, de garantir un bien vivre-ensemble et d'accompagner les personnes en situation de détresse sociale**

En réponse à l'enjeu de maîtrise des charges liés au logement et d'équilibre des populations, la rénovation urbaine doit allier une dimension urbaine avec une dimension sociale, afin de s'assurer que la population existante bénéficiera de cette rénovation urbaine, et qu'il ne s'agira pas d'une amélioration de l'urbanisme et de l'architecture, au détriment des habitants. Le quartier doit aussi être un lieu où il fait bon vivre, avec des relations de voisinage apaisées. A cette fin, la politique de rénovation urbaine dans son élaboration et sa mise en œuvre doit prendre en compte son impact sur la santé et le bien-être des habitants.

### **3. Une rénovation urbaine « de proximité » qui est construite par et pour les habitants, en prenant appui sur l'expérience réussie de l'ANRU I**

A l'image de ce qui a été fait à Saint-Brieuc, à l'occasion du premier PRU, les démarches de gestion urbaine de proximité favorisent une appropriation par les habitants des mutations de leur cadre de vie. Des démarches, comme celles de « diagnostic en marchant » permettent à chacun de faire part de ses problèmes très concrets et d'y trouver des réponses opérationnelles.

C'est aussi par cette proximité que les enjeux de tranquillité pourront trouver les meilleures réponses, par le travail conjoint des différents professionnels et par la bienveillance entre habitants.

### **4. Une logique de développement durable**

Au-delà de l'enjeu de maîtrise des charges, la logique de développement durable vise à penser les trois dimensions économiques, sociales et environnementales dans les quartiers. Il s'agit donc de faire une place pour ces différentes fonctions, en prenant en compte particulièrement la qualité des espaces publics, la présence des espaces verts. De façon plus ambitieuse, un travail est mené pour obtenir les labellisations d'écoquartiers sous différentes formes.

## C) 28 objectifs opérationnels très concrets déclinent ces ambitions en matière d'habitat, de mobilités et de sécurité

### I. En termes d'habitat et de cadre de vie : tous les objectifs opérationnels doivent concourir à la réussite de l'ANRU 2

#### Objectif opérationnel I.1.1 : Continuer à s'adapter aux situations individuelles de chaque habitant relogé et tenir compte de ses capacités financières, ses possibilités de mobilité, son intégration dans un nouvel environnement social

*Pilotes* : bailleurs

*Partenaires* : Communes, CCAS, Etat (DDTM), Agglomération, Département

*Objet* : La dimension humaine de la rénovation urbaine constitue un pré-requis à toute nouvelle opération. Ce sont des vies, des habitudes, des relations humaines qui sont ébranlées par un tel projet. Aussi, dans la poursuite d'un travail important déjà mené, les bailleurs devront continuer à s'adapter aux attentes des habitants pour mener à bien les projets. Les critères de reste à charge et de taux d'efforts doivent être suivis avec la plus grande attention. Il convient de tenir compte de la capacité contributive des habitants, de leur souhait éventuel de s'inscrire dans un parcours résidentiel. Le fonds de solidarité du logement constitue un levier important.

#### Objectif opérationnel I.1.2 : Ouvrir les quartiers et éviter les formes d'urbanisme qui renferment les quartiers sur eux-mêmes

*Pilotes* : Communes

*Partenaires* : Agglomération, bailleurs, Etat (DDTM), département, région, Caisse des Dépôts

*Objet* : Les projets de rénovation doivent viser à l'ouverture des quartiers sur la ville et éviter les formes de confinement qui peuvent aboutir à des situations proches de ghettos urbains. A cette fin, toute réflexion, toute préconisation architecturale et urbaine, le cas échéant tous cahiers des charges avec des équipes de maîtrise d'œuvre devrait explicitement mentionner cet objectif.

#### Objectif opérationnel I.1.3 : Favoriser les implantations de commerces et d'activités dans les quartiers

*Pilotes* : Communes, bailleurs

*Partenaires* : Agglomération, caisse des dépôts, Etat, Région, Département, Caisse des Dépôts, chambres consulaires

*Objet* : L'un des axes majeurs de la politique de la ville consiste à remettre le développement économique, commercial et artisanal dans les quartiers. Les projets de rénovation urbaine doivent prendre en compte cet objectif. Ils pourront s'appuyer sur le diagnostic « flash » réalisé par la Caisse des Dépôts sur l'état du bâti (voir objectif opérationnel 3.1.1) et veilleront à intégrer les recommandations de l'étude dans leur cahier des charges, en fonction des moyens.

#### Objectif opérationnel I.1.4: Intégrer dans le Plan Local de l'Habitat de l'agglomération les enjeux stratégiques du contrat de ville et les projets de rénovation urbaine des communes

*Pilote* : SBA, service habitat

*Partenaires* : Bailleurs, communes, DDTM, département, région.

*Objet* : Dans la logique de mobilisation de droit commun, la déclinaison des axes du contrat de ville doit se traduire dans l'ensemble des outils de l'agglomération. A cette fin, le Plan Local de l'Habitat devra intégrer, de façon prioritaire les enjeux des quartiers prioritaires. Les moyens ont vocation à être dédiés en priorité aux quartiers prioritaires, et aux quartiers de veille.

Le plan local de l'habitat a vocation à traduire les axes stratégiques du contrat de ville dans ses documents officiels.

#### Objectif opérationnel 1.1.5 : Disposer d'un observatoire des données sociales et urbaines afin de répondre aux besoins identifiés

*Pilote* : SBA, direction prospective et service habitat

*Partenaires* : Communes, services de l'Etat, CAF, Département, Région, Bailleurs

*Objet* : Dans la continuité du travail engagé par l'agglomération de Saint-Brieuc à travers la mise en place d'un observatoire de l'habitat, des éléments de suivi des données des quartiers prioritaires seront construits. La réussite de cet objectif opérationnel suppose la transmission régulière par chaque partenaire des informations non-confidentielles à sa disposition concernant le quartier. Les données du CGET pourront servir de support pour les quartiers prioritaires, la mobilisation collective sera indispensable pour les quartiers de veille.

Un temps annuel dans chaque quartier organisé en partenariat par SBA et la commune devra réunir les partenaires autour des données de chaque acteur.

#### Objectif opérationnel 1.1.6 : Adapter le parc locatif social aux évolutions démographiques et sociales de la population notamment le vieillissement, en tenant également compte des besoins de la population jeune

*Pilote* : Bailleurs

*Partenaires* : Agglomération, Communes, CCAS, Caisse des Dépôts

*Objet* : Il s'agit dans tous les projets de renouvellement et de réhabilitation de prendre en compte l'enjeu d'adaptation de l'habitat à une population qui sera de plus en plus âgée. Des habitations en rez-de-chaussée adaptées aux seniors doivent ainsi être prévues. Le partenariat avec les communes doit permettre de penser l'aménagement des quartiers pour faciliter la mobilité de cette population. Il convient également d'adapter les logements aux jeunes.

#### Objectif opérationnel 1.1.7 : Adapter le parc privé, notamment les copropriétés dégradées, aux évolutions démographiques et sociales de la population, notamment le vieillissement en tenant également compte des besoins de la population jeune

*Pilote* : Communes - Copropriétés

*Partenaires* : Agglomération, Département, Région, Etat (DDTM), Caisse des Dépôts

*Objet* : Il s'agit, dans tous les projets de réhabilitations de logement du parc privé, notamment les copropriétés dégradées, d'intégrer l'adaptation de l'habitat aux seniors, notamment les rez-de-chaussée. Il convient aussi d'adapter les logements aux besoins des jeunes.

#### Objectif opérationnel 1.1.8 : S'appuyer sur les gardiens d'immeubles pour favoriser la proximité et le lien social avec les habitants lorsqu'ils existent, et chercher à les réintroduire dans les quartiers qui n'en accueillent plus.

*Pilote* : Bailleurs

*Partenaires* : Agglomération, communes, département

*Objet* : La présence des gardiens d'immeuble constitue une présence de proximité très appréciée par les habitants, ils constituent à la fois un relai pour tous les tracas du quotidien, un regard de voisinage bienveillant, une présence remarquée. Ils s'intègrent également dans le réseau des acteurs locaux, et dans le respect de la confidentialité, peuvent croiser des informations préoccupantes avec les autres acteurs des quartiers.

Il apparaît donc prioritaire de consolider le lien entre gardiens d'immeubles, travailleurs sociaux et éducateurs là où les gardiens existent, en consacrant cette mission dans leur fiche de poste.

Dans les quartiers souffrant de l'absence de gardien, un examen des avantages à leur intervention, et des coûts générés serait à prévoir, afin de permettre aux élus de statuer sur la pertinence de cette option. A défaut, des référents de proximité et/ou des réseaux de proximité correspondant devront pouvoir être désignés avec une présence de proximité par des permanences dans les quartiers.

#### Objectif opérationnel I.1.9 : Conforter la gestion urbaine de proximité, et les diagnostics en marchant, temps de citoyenneté et de vivre-ensemble

*Pilote* : Communes

*Partenaires* : Agglomération, CAF, bailleurs, services déconcentrés de l'Etat, Conseil Citoyens, département

*Objet* : A l'image de ce qui a été fait à St-Brieuc, il convient de dédier du temps de travail dans les communes pour bien prendre en compte tous les enjeux humains des nouveaux projets de réhabilitation, d'aménagement ou de reconstruction. Ces diagnostics participatifs faits entre acteurs de terrain doivent permettre d'identifier les sujets très concrets de tracas et les façons d'y répondre. Les communes devraient donc dédier du temps agent à cette démarche dans les quartiers.

#### Objectif opérationnel I.1.10 : Favoriser pour les habitants l'appropriation des mutations de leur cadre de vie, notamment par un travail de mémoire.

*Pilote* : Communes

*Partenaires* : Agglomération, Etat (DDCS), Département, Région, Bailleurs, département

*Objet* : Il convient d'associer les habitants à la mutation de leur cadre de vie, en travaillant notamment autour de la mémoire des quartiers, dans la poursuite des démarches engagées par les communes.

#### Objectif opérationnel I.1.11 : Lutter contre la précarité énergétique

*Pilote* : Bailleurs

*Partenaires* : Agglomération, Etat (DDTM), Département, Région, communes

*Objet* : Les démolitions-reconstructions ou les réhabilitations doivent rechercher une meilleure performance énergétique des logements, à la fois dans un souci de contribution à la baisse des émissions de gaz à effet de serre, et dans la préservation du pouvoir d'achat des habitants.

#### Objectif opérationnel I.1.12 : Favoriser l'aménagement de jardins partagés dans les quartiers

*Pilote* : Communes

*Partenaires* : Agglomération, Département, Région, Etat (DDTM), bailleurs

*Objet* : Afin de favoriser l'appropriation du quartier par les habitants, d'agir en faveur des habitants que l'on n'a pas l'habitude de voir et de répondre à une aspiration de bouts de coin vert par les habitants, les projets des communes pourraient rechercher à intégrer des lieux dédiés aux jardins partagés entre habitants.

Objectif opérationnel I.1.13 : Accompagner l'acte d'habiter (auto-réhabilitation accompagnée, maîtrise de l'énergie, consommation de l'eau, usage paisible du logement).

*Pilote* : Bailleurs

*Partenaires* : Communes, Agglomération, Département, Région, Etat (DDTM)

*Objet* : A la fois dans le souci de renforcer la capacité d'agir des habitants, et de prendre en compte les baisses de moyens financiers de l'action publique, un effort particulier pourrait être mené afin de rendre les habitants plus acteurs de leurs quartiers : auto-réhabilitation, meilleure maîtrise de l'énergie, de la consommation de l'eau, usage paisible du logement.

Objectif opérationnel I.1.14 : Intégrer la problématique des quartiers prioritaires dans le projet de Campus Mazier

*Pilote* : Syndicat de Gestion du Pôle Universitaire

*Partenaires* : Communes, Agglomération, Département, Région, Etat, Universités, Caisse des Dépôts

*Objet* : Dans le cadre de l'important projet d'agrandissement du Campus Mazier (introduction du restaurant universitaire, arrivée de l'IFSI), il convient d'anticiper l'impact du projet sur le quartier Balzac, et d'articuler le projet avec les aménagements prévus par la commune de Saint-Brieuc : s'assurer que le campus n'est pas « hors sol » de son environnement géographique.

Objectif opérationnel I.1.15 S'appuyer sur les espaces de proximité

*Pilote* : Commune

*Partenaires* : Etat, collectivités

*Objet* : Il s'agit de s'appuyer sur les espaces de proximité des communes pour faire remonter rapidement les dysfonctionnements des habitants qui peuvent être rencontrés en marge des opérations de rénovation urbaine

Objectif opérationnel I.1.16 : Poursuivre la démarche de labellisation des quartiers afin d'affirmer leur dimension qualitative

*Pilote* : Communes

*Partenaires* : Bailleurs, CAF, Agglomération, Etat (DDTM), Département

*Objet* : Il s'agit de poursuivre la labellisation des quartiers sur la base de qualité environnementale et énergétique, afin de favoriser le changement d'image des quartiers.

Objectif opérationnel I.1.17 : S'appuyer sur le plan stratégique local pour les quartiers qui ont bénéficié de l'ANRU I

*Pilote* : Communes

*Partenaires* : Collectivités, bailleurs

*Objet* : Un travail conséquent a été mené pour définir des actions à mener en accompagnement de la rénovation urbaine : ce plan s'inscrit pleinement dans le contrat de ville.

Objectif opérationnel 1.1.18 : Mettre en place la conférence intercommunale du logement pour œuvrer en faveur de la mixité sociale

*Pilote* : SBA

*Partenaires* : Communes, bailleurs, préfet, réservataires, associations

*Objet* : La conférence sera chargée de définir les objectifs en termes d'attributions de logements, de relogement des personnes, et les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation.

Objectif opérationnel 1.1.19 : Favoriser les espaces et les temps de rencontres entre acteurs, dans les quartiers

*Pilotes* : Communes / Bailleurs

*Partenaires* : Communes, Associations, département

*Objet* : Suivant le modèle de « l'appart » au Point-du-Jour, travailler à des lieux et des temps de rencontres entre acteurs permettant les échanges, le croisement de points de vue entre professionnels issus de culture différente mais agissant dans le même objectif sur les quartiers. Via une mise à disposition du logement du bailleur, des utilisateurs pourront se rencontrer. La gestion d'interface des utilisateurs sera portée par les communes qui disposent du pouvoir de police, en cas de dérive.

**2. En termes de mobilités : s'appuyer sur l'existant en communiquant mieux sur les déplacements doux et les transports en commun, et expérimenter pour s'adapter aux besoins**

Objectif opérationnel 1.2.1 : Mieux informer et communiquer sur les services existants

*Pilote* : Baie d'Armor Transport

*Partenaires* : Agglomération, Communes, Département, Région, Bailleurs

*Objet* : Une offre très importante existe en matière de transport au sein de l'agglomération. Les TUB desservent tous les quartiers prioritaires, les TaxiTUB peuvent être mobilisés dans certains quartiers de veille moins desservis en transports urbains réguliers, les TIBUS du département complètent l'offre, avec également des aires de covoiturage, des sites de covoiturage, notamment celui du département. Aujourd'hui la communication autour de ces services pourrait être renforcée, notamment dans le calcul d'itinéraire sur le site web des TUB.

Objectifs opérationnel 1.2.2 : Etudier la mise en place d'expérimentation pour une bonne prise en compte de la desserte des quartiers en veille : les Sépulcre à Plérin, l'Orangerie à Langueux, les Villes-Moisans à Ploufragan, les Coteaux – le centre ville à Plédran.

*Pilote* : Agglomération, service transport

*Partenaires* : Etat, département, région, communes, bailleurs, BAT

*Objet* : Il convient de travailler sur des expérimentations en matière de desserte de transport, à l'occasion d'événements particuliers, et de pérenniser, le cas échéant les dispositifs expérimentaux qui auront montré leur succès.

Objectif opérationnel 1.2.3 : Expérimenter ou accompagner des solutions complémentaires, innovantes notamment sur les horaires de week-end, de vacances, de soirées et d'horaire de travail atypique

*Pilote* : Agglomération, service insertion

*Partenaires* : Etat, département, région, communes, Baie d'Armor Transports, bailleurs

*Objet* : Dans la poursuite du type d'actions menées à l'occasion du précédent contrat de ville, il s'agit de favoriser les expérimentations pour accompagner les mobilités des personnes en situations d'insertion, et pour lesquelles la mobilité peut constituer un frein à l'emploi.

Objectif opérationnel 1.2.4 : Développer des aménagements qui favorisent et sécurisent les déambulations piétonnes et les déplacements doux

*Pilote* : Communes

*Partenaires* : Agglomération, Département, Régions, Etat (DDTM), Bailleurs

*Objet* : Il s'agit de faire des quartiers des lieux de flux, des lieux où l'on passe, où l'on circule, des lieux de brassage. La prise en compte de cette dimension dans les projets d'aménagement des quartiers constitue un objectif important pour empêcher le repli et pour mieux connecter les quartiers dans la ville. Le réaménagement d'îlots urbains existants, en vue de les rendre moins hermétiques aux circulations traversantes (piétons, cycles) pourra être, dans ce cadre privilégié.

Objectif opérationnel 1.2.5 : Poursuivre TEO, projet de bus à haut niveau de service visant à connecter deux quartiers prioritaires avec le centre-ville et les services, en informant les habitants sur la poursuite du projet

*Pilote* : Agglomération, service transport

*Partenaires* : Pays, Département, Région, Etat (DDTM), Union Européenne, Commune

*Objet* : La première tranche étant achevée, les travaux de TEO vont désormais se poursuivre sur un deuxième tronçon vers le centre-ville. Il convient de poursuivre ce projet afin de mettre en service aussi rapidement que possible ce bus à haut niveau de service qui desservira les quartiers Balzac et Point du Jour. Une information régulière auprès des habitants semble importante, notamment pour ne pas générer de frustration entre le temps d'achèvement des travaux et le début de la mise en service du bus.

### **3. En termes de sécurité, mobiliser la bienveillance de tous les acteurs de terrain**

Objectif opérationnel 1.3.1 : Réactiver le conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, essentiel pour la coordination et la mutualisation des actions

*Pilote* : Agglomération

*Partenaires* : Etat, communes, Département, Région

*Objet* : Il convient de remettre en place cette instance de dialogue très appréciée par les acteurs, qui favorise les échanges très concrets entre professionnels et permet de prévenir les situations préoccupantes.



Objectif opérationnel 1.3.2 : Favoriser le bien-vivre ensemble, par une présence renforcée des professionnels et des services publics dans les quartiers

*Pilotes* : Communes, Agglomération, Département, Région, Pôle Emploi, Mission Locale, Assurance Maladie, Bailleurs

*Objet* : Chaque institution doit être pilote de sa présence de proximité dans les quartiers, afin de répondre aux besoins d'aller vers les habitants, dans leurs espaces et dans leurs temporalités. Aucune organisation ne peut piloter seule cet objectif, il est la responsabilité de chacun.

Objectifs opérationnel 1.3.3 : Favoriser la coordination et les formations interprofessionnelles notamment entre les métiers de la sécurité et les métiers socioéducatifs

*Pilotes* : DRH des communes et du département

*Partenaires* : DRH de l'agglomération et de la région

*Objet* : Il convient de mettre en place des formations conjointes aux métiers de la sécurité et aux métiers socioéducatifs, afin de favoriser les échanges sur le terrain, la compréhension mutuelle du rôle des autres, des contraintes (clause de confidentialité) et des possibilités, pour améliorer le service aux habitants.

Objectif opérationnel 1.3.4 : Bien associer les « référents sûreté » dans la rénovation urbaine

*Pilotes* : Communes

*Partenaires* : Collectivités, Etat (Police)

*Objet* : Il convient de bien solliciter l'avis des référents sûreté de la police, afin de s'assurer que les choix d'urbanisme et d'architecture prennent en compte les enjeux de prévention situationnelle.

### **III/ Agir pour l'emploi, en intégrant pleinement les dynamiques de création d'activités et de développement économique**

A) Malgré le travail mené, les habitants des quartiers rencontrent toujours d'importantes difficultés dans l'accès à l'emploi

**I. Un travail important a été mené en matière d'insertion et d'emploi, il doit encore être consolidé, notamment en matière économique, à travers une implication plus grande des acteurs.**

#### a) En matière d'emploi, d'insertion et de formation

Le précédent contrat urbain de cohésion sociale identifiait précisément les enjeux d'insertion et insistait sur les enjeux d'accompagnement individualisé, sur la mobilité à favoriser comme outil d'insertion professionnelle, sur la clause d'insertion sociale à mobiliser dans les marchés publics, sur les contrats aidés à utiliser comme un facteur d'insertion, sur les démarches de validation de l'expérience et sur les liens entre formations et emplois.

Le travail mené a permis de répondre à des objectifs affichés. Un poste a été dédié à l'agglomération de Saint-Brieuc au suivi des clauses d'insertion sociale dans les marchés publics. Les communes et la communauté se sont mobilisées dans le recrutement des emplois aidés, notamment des emplois d'avenir, avec le recrutement de plusieurs agents habitant les quartiers prioritaires de l'agglomération de Saint-Brieuc. Les acteurs de droit commun des communes et du département, les travailleurs sociaux, ont mené un important travail d'insertion, en lien avec les agents de proximité des bailleurs sociaux. Les contraintes spécifiques à chaque structure et les locaux parfois situés non loin des quartiers prioritaires ne permettaient pas toujours une délocalisation des activités.

**Zoom sur une définition :** L'insertion par l'activité économique s'adresse aux personnes particulièrement éloignées de l'emploi, notamment les chômeurs de longue durée, les personnes bénéficiaires des minimas sociaux (RSA...), les jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté, les travailleurs reconnus handicapés. Sources : *Direction de l'information légale et administrative, service du Premier Ministre*

Les appels à projets ont été principalement orientés autour de la proximité, le premier accueil décisif pour rentrer dans le parcours d'insertion. Cette présence dans les quartiers s'ajoute à l'accueil de qualité réalisé dans l'espace initiative emploi. Autre point souvent pris en considération : la levée des freins à l'emploi qui sont de toute nature (difficulté de mobilité, de gardes d'enfants, de langues, de connaissance des outils numériques, de savoir-être, de santé...).

Un important travail visant à renforcer le lien entre formation professionnelle et insertion a été mené, avec la maison de la formation professionnelle de St-Brieuc travaillant très en lien avec les acteurs de l'insertion.

Au final, le bilan de l'action passée fait apparaître le besoin de mieux connecter les différents parcours d'insertion, de mieux articuler les différentes étapes (premier accueil, levée des freins à l'emploi, accompagnement socioprofessionnel et appui à la création d'activité pour les publics en insertion). Le renforcement des parcours avec une plus grande fluidité constitue donc l'un des enjeux centraux du contrat de ville, à consolider.

## b) En matière de développement économique

Le précédent contrat de ville en 2006 se donnait déjà un objectif d'apporter une dimension économique dans les quartiers. Toutefois, la rédaction du contrat relative à cette partie « développement économique » confiait la mise en œuvre exclusive à la mission insertion-emploi de l'agglomération. En conséquence, les acteurs de la direction du développement économique ont été peu associés à la démarche et l'action menée a porté essentiellement sur l'insertion.

Un constat similaire est dressé à propos de la rénovation urbaine : alors que l'action menée à Saint-Brieuc a constitué la plus grande opération ANRU de la Bretagne avant 2014, la dimension économique n'a pas permis des partenariats renforcés avec des acteurs économiques comme la Caisse des Dépôts.

Des actions visant à faire du lien entre chefs d'entreprise et habitants, notamment sous forme de parrainage, ont toutefois été menées par la Maison de l'Emploi, à partir de 2014.

Ce constat nuancé s'explique aussi par une difficulté de mobiliser les acteurs économiques, qu'ils soient publics ou privés, autour de la politique de la ville : cette politique publique garde l'image d'une politique qui serait uniquement « sociale ».

## **2. Au vu des taux d'emploi et de formation, les habitants des quartiers ne bénéficient toujours pas d'une égalité des chances, tandis que l'économie n'est pas suffisamment présente dans les quartiers.**

### a) En matière d'emploi

Les éléments détaillés de diagnostic sont détaillés dans l'annexe 5

#### **Zoom : des taux de chômage élevés**

- Au **Point du Jour**, 21,5% des femmes et 23% des hommes sont au chômage
- A la **Croix-Saint-Lambert**, 14,5% des hommes et 15% des femmes sont au chômage
- A la **Ville-Oger** : 30,5 des femmes et 29,5% des hommes sont au chômage
- A **Balzac**, entre 22 et 25% des femmes et des hommes sont au chômage.
- Au centre-ville ouest de Ploufragan (incluant **l'Iroise**) : 19,3% des femmes et 14,8% des hommes sont au chômage

Sources : données CGET, 2014

### b) En matière économique

Les données du CGET et les analyses des groupes de travail composé d'acteurs de proximité ont permis de dresser divers constats. Ils sont détaillés dans l'annexe 5

#### **Zoom sur la réalité du commerce dans les quartiers.**

Dans le **quartier de la Croix-Saint-Lambert**, la galerie commerciale fonctionne bien, un bistrot constitue un important lieu de vie dans le quartier, des services sont situés dans le quartier, notamment une pharmacie, un traiteur, un coiffeur, un poissonnier, une banque ou encore un bureau de poste. Par ailleurs, une superette, locomotive du quartier s'y trouve. L'association des commerçants joue un rôle considérable au titre du vivre ensemble. Enfin, un marché se tient dans les quartiers tous les dimanches, apportant une vitalité. Une vigilance sur le maintien et les conditions de

fonctionnement de ces activités doivent être pris en compte, en évitant des projets qui pourraient déstabiliser cette vitalité.

Dans le **quartier Le Plateau – Europe – Balzac – La Ville Bastard**, la galerie commerciale rencontre des difficultés économiques. Les habitants, tout en étant satisfait des commerces, utilisent néanmoins les grandes surfaces situées à proximité dans le quartier de Cesson. Le constat ne diffère pas d'autres territoires, comme les centres-bourgs en milieu rural qui connaissent la même difficulté. Un enjeu important est donc de renforcer l'implication des habitants dans la vie économique de quartier afin de faire vivre leur commerce de proximité. Au niveau du quartier de l'Europe, un commerce de proximité arrivé récemment constitue une offre importante pour les habitants.

Dans le **quartier du Point du Jour**, une enseigne de grande distribution a fermé récemment réduisant l'offre existante dans le quartier. L'activité commerciale se concentre autour de la galerie commerciale des Villages, qui rencontre aujourd'hui des difficultés économiques importantes et qui souffre d'un bâti du début des années 70, obsolète. La pérennité de l'activité commerciale, indispensable à la vitalité du quartier prioritaire, suppose une articulation forte avec l'offre des quartiers voisins. L'aménagement à venir du quartier des Plaines-Villes doit notamment être pensé afin de ne pas fragiliser l'offre commerciale à destination des habitants du Point du Jour.

Dans le **quartier de l'Iroise**, les habitants peuvent bénéficier de tous les commerces situés en centre-ville : il s'agit en effet du quartier vécu pour les habitants, le quartier étant situé juste derrière le centre. Au sein même du quartier, l'ancienne activité économique et commerciale a disparu, mais une épicerie a rouvert en 2013.

### c) En matière de formation

Les données détaillées du CGET sont détaillées dans l'annexe 5 du présent contrat.

#### **Zoom sur la part de la population sans aucun diplôme**

Elle correspond

- Au **Point du Jour** : 20% des femmes et 23% des hommes
- A la **Ville-Oger** : 39% des femmes et 26% des hommes
- A la **Croix-Saint-Lambert** : 15% des femmes, 13% des hommes
- A **Ginglin** : 26% des femmes, 21% des hommes
- A **l'Europe** : 25% des femmes, 20% des hommes
- Au **Plateau** : 36% des femmes, 33% des hommes
- Au centre-ville ouest de Ploufragan (incluant **l'Iroise**) : 15,5% des femmes, 14% des hommes.

Sources : données du CGET, 2014.

#### **Zoom sur la part des habitants avec hauts-niveaux de formations (source, CGET, 2014)**

- Au **Point du jour** : 5,5% des femmes, 6% des hommes
- A la **Ville-Oger** : 2% des femmes et 2% des hommes
- A la **Croix-Saint-Lambert** : 8% des hommes et 7,5% des femmes
- Au **Plateau**, 3,5% des femmes, 6% des hommes
- A **Ginglin** : 5% des femmes, 5,5% des hommes
- A **l'Europe** : 7% chez les femmes, 10% chez les hommes
- Au centre-ville ouest de Ploufragan (incluant **l'Iroise**) : 5% des femmes, 4% des hommes.

### **3. Les enjeux prioritaires visent à favoriser les parcours d'insertion sociale et professionnelle pour lutter contre le chômage dans les quartiers.**

#### a) Développer et conforter l'initiative économique sous toutes ses formes

Le développement économique doit devenir l'un des piliers du contrat de ville à part entière. Il ne s'agit pas de le substituer à la politique, importante, menée en matière d'insertion à l'emploi, mais bien de faire marcher ce pilier sur ces deux jambes.

Il convient d'aider à la création d'activités, d'entreprises dans les quartiers, à la fois en accompagnant les créateurs dans les quartiers, en levant les freins qui peuvent bloquer leur activité, mais également de pousser des créateurs extérieurs aux quartiers à s'implanter dans les quartiers prioritaires. Les dispositifs d'aides à la création concourent déjà à cet enjeu important.

En matière de développement économique, l'enjeu est de favoriser des activités rentables dans les quartiers. Cela passe par la consolidation de l'existant, avec une mise en réseau des acteurs, une appropriation plus importante par les habitants de l'activité économique de proximité, notamment des commerces, restaurants, bistros, afin de les faire vivre. Cela passe aussi par une réflexion à mener sur le bâti, sur les cellules commerciales, afin de les adapter aux besoins.

Il s'agit également de renforcer les actions de parrainage entre entreprises et jeunes, de valoriser les parcours d'entrepreneurs qui ont tenté, qui ont échoué, qui ont réussi

Enfin, des formes nouvelles apparaissent comme les activités numériques, vis-à-vis desquelles les jeunes en particulier ont une forte appétence. Il semble nécessaire de s'appuyer sur des espaces nouveaux, comme les lieux de co-working, afin d'en faire un lieu de création économique dans les quartiers.

#### b) Lever les freins à l'emploi

Une partie des personnes en situation d'insertion connaissent des difficultés qui ne leur permettent pas d'avoir les mêmes chances que les autres sur le marché du travail. Ces difficultés peuvent être liées à un enjeu de mobilité (absence de permis de conduire et de desserte de transport en commun régulier vers leur lieu de travail), de gardes d'enfants (plus particulièrement dans le cas de familles monoparentales), de santé (addictions), de méconnaissance des outils informatiques (difficulté à élaborer un CV et une lettre de motivation), de langue (connaissance perfectible du français en milieu professionnel), de savoirs-être (comportement attendu au travail, rapport avec la hiérarchie, prise de parole...), de discrimination (à l'embauche ou dans sa vie quotidienne), de perception (professionnels, entreprises).

Lutter contre le chômage suppose donc d'agir sur l'ensemble de ces freins, qui, lorsqu'ils se cumulent, peuvent aboutir à priver une personne de chances de trouver un emploi, alors même qu'elle a les compétences pour en exercer les missions.

#### c) Aller à la rencontre des habitants sur leurs espaces et dans leurs temporalités

En matière d'insertion, de nombreux lieux existent à l'échelle de l'agglomération, que ce soit l'Espace Initiative Emploi de l'Agglomération, l'accueil de la Mission Locale ou de Pôle Emploi. Pour autant, par rapport à une population en moyenne plus précaire, il est important que l'action publique puisse se délocaliser par sessions dans les espaces et les temporalités des habitants, y compris sous des formes prenant en compte le numérique.

En matière économique, il convient d'encourager des acteurs économiques à venir témoigner dans les quartiers. Il peut s'agir également de délocaliser sur des périodes, quelques activités, comme celles de co-working, afin de les faire connaître.

#### d) Accompagner les demandeurs d'emplois, notamment les jeunes et les seniors

Les données du CGET font apparaître sur l'ensemble des quartiers prioritaires un taux de chômage plus élevé en moyenne que sur le reste du territoire intercommunal. Si l'ensemble des chômeurs nécessitent d'être accompagnés, deux périodes sont particulièrement importantes. D'une part, l'insertion des jeunes : l'entrée sur le marché du travail est toujours la plus complexe. Autour de la mission locale, il est donc important d'appuyer les actions menées en direction de ce public. D'autre part, les seniors rencontrent eux aussi des difficultés, tant au niveau national que dans les quartiers prioritaires. Cela est d'autant plus vrai lorsque les métiers ont pu engendrer une fatigue physique chez les individus. Un point d'attention particulier à destination de cette classe d'âge est donc nécessaire.

#### e) Renforcer dans le parcours vers l'emploi les liens entre insertion, orientation, formation et emploi

Chaque discipline comprend un lot important d'acteurs menant des missions proches, ou en lien les unes avec les autres. Le monde de l'insertion ne fait pas exception, avec de nombreuses structures, plusieurs niveaux de collectivités impliqués. Cette complexité ne doit pas se faire au détriment de l'habitant, qui ne supporte pas de se faire « trimbalé » d'acteurs en acteurs, à fortiori s'il rencontre en plus des difficultés d'insertion professionnelles. Il y a donc un enjeu fort autour de formes de « parcours » permettant aux usagers de ne pas multiplier les structures administratives et d'être mis directement en phase avec leur objectif, à savoir trouver un emploi.

### **B) Un objectif stratégique prioritaire : favoriser l'emploi et lutter contre le chômage dans les quartiers.**

#### **1. S'appuyer sur les entreprises et les entrepreneurs pour développer et soutenir l'emploi et l'activité**

L'élaboration du contrat de ville a confirmé la difficulté d'associer des acteurs économiques dans les quartiers. La politique de la ville reste perçue comme une politique uniquement sociale, qui ne concerne pas le monde économique. Pourtant, les quartiers ont besoin d'un regard transversal, d'une mobilisation collective.

L'axe stratégique consiste donc à s'appuyer sur ses acteurs économiques. La durée du contrat doit être utilisée pour les mobiliser autour de la démarche. Leur présence doit être recherchée de façon prioritaire.

#### **2. Donner confiance aux habitants par une proximité renforcée, et en plaçant l'emploi comme objectif de toutes les étapes d'une démarche d'insertion**

La mise en place de plateforme d'insertion favorisant des parcours accompagnés, de la première étape (celle de la proximité), jusqu'à l'emploi doit être recherché, en faisant le lien entre formation et orientation, en veillant à lever les freins à l'emploi, en apportant un accompagnement socioprofessionnel.

Un enjeu fort est que chaque acteur, quel que soit sa place dans ce processus, ait bien conscience que l'objectif central est l'emploi. Cette perspective doit être recherchée, afin de ne pas décourager les usagers autour de multiples objectifs intermédiaires, qui pourraient leur faire perdre le sens de leurs démarches.

### 3. Expérimenter de nouvelles formations dans les quartiers

En matière de formation, il y a lieu d'expérimenter de nouvelles formations, de nouvelles formes de formations. Face à un public qui a parfois connu des difficultés avec le parcours scolaire « classique », il y a lieu d'innover dans la pédagogie, de favoriser des formations très concrètes, très palpables, permettant aux bénéficiaires de ces formations de visualiser leur apport, et d'éviter des découragements liés aux décrochages de formations trop académiques.

C) 35 objectifs opérationnels doivent décliner concrètement ces ambitions en matière de développement économique, de formation, d'insertion et d'emploi

**I. En matière de développement économique et d'emploi, il convient de mobiliser les acteurs, d'expérimenter, de favoriser la culture économique dans les quartiers et de soutenir les commerces.**

Objectif opérationnel 2.1.1 : Travailler sur un diagnostic économique de quartiers, à partir d'une offre d'ingénierie de la Caisse des Dépôts

*Pilote* : Saint-Brieuc Agglomération

*Partenaire* : Caisse des Dépôts et tous les acteurs concourant au développement

*économique* : CAD22, CCI, Zoopole Développement, Maison de l'Emploi.

*Objet* : Deux études « flash » seront menées en matière économique sur les quartiers, sur les commerces et service, avec une ingénierie de la Caisse des Dépôts

La première étude portera sur le renforcement de l'animation économique dans les quartiers :

Il s'agira d'une part de favoriser les dynamiques de création d'activités durables. Sur la base des immatriculations, l'étude pourrait faire le point sur les dynamiques de création ces dernières années. Elle pourrait préciser quels sont aujourd'hui les freins spécifiques à la création d'activité dans les quartiers, en s'appuyant sur les acteurs spécifiques. Elle pourrait prendre appui sur les dispositifs existants à l'agglomération (pépinière, cantine numérique...)

Elle pourrait interroger des acteurs économique ayant crée leur activité dans les quartiers pour appréhender les difficultés particulières qu'ils ont rencontrées. Sur cette base, l'étude pourrait formuler des préconisations pour encourager la création d'activités dans les quartiers.

Il s'agira, d'autre part, de renforcer la culture économique dans les quartiers. L'étude pourrait, en lien avec les établissements scolaires, les diverses formations et le campus universitaire, recenser les initiatives de sensibilisation à l'entrepreneuriat et envisager les moyens de les renforcer. L'étude pourrait analyser quels sont les réseaux, les associations d'entreprise présents dans les quartiers ou désireux de s'y investir. Elle pourrait préconiser des propositions, sur la base de parangonnage des bonnes pratiques.

La seconde étude aura pour objet de favoriser l'implantation de commerces et de services dans les quartiers. Il s'agira d'échanger avec les commerçants des pôles d'activités commerciales, les entreprises et services existants sur le périmètre des quartiers, les commercialisateurs en charge des cellules vacantes des CC, le diagnostic de leurs situations respectives et le recueil ou l'identification de leurs attentes, de recueillir leur avis sur les freins à l'installation dans les quartiers. Sur cette base, l'étude fera des préconisation en matière de composition commerciale ou services (voire intervention le bâti, visibilité, signalétique, stationnement etc...). Il conviendra également d'étudier la demande, en échangeant avec les habitants des raisons de leur fréquentation ou non des commerces et des centres commerciaux, l'identification de leurs besoins, leurs critiques et leurs suggestions. L'étude portera encore sur l'identification des locaux vacants, ou potentiellement requalifiables en

locaux d'activités, services ou commerces sur le territoire des quartiers (ex. changement d'usage) et opportunités foncières. Elle visera enfin à étudier le coût au mètre carré dans les quartiers.

Un enjeu majeur pour les consultants qui mèneront cette étude sera de fédérer les acteurs économiques, afin qu'ils soient mobilisés pour mettre en oeuvre les recommandations qui seront établies.

#### Objectif opérationnel 2.1.2 : Favoriser la création et/ou la reprise d'entreprise dans les quartiers

*Pilote* : Saint-Brieuc Agglomération

*Partenaires* : CAD22, CCI, Maison de l'emploi, Zoopole Développement, Caisse des Dépôt, Région Bretagne, Communes, Département

*Objet* : Il s'agit d'encourager la création et/ ou la reprise d'activité

- d'une part, à travers le soutien, la mise en réseau, l'accompagnement d'acteurs dédiés à la création d'activités avec un ciblage sur des populations en insertion (exemple du microcrédit par exemple).  
- d'autre part, à travers l'ingénierie de soutien aux porteurs de projets, la facilitation des démarches : du temps spécifique de travail de la chargée de mission développement économique sera dédié à cette activité. Ces missions seront inscrites dans sa fiche de poste.

Il pourra aussi être étudié l'opportunité d'un « CitéLab », dispositif avec ingénierie de la Caisse des Dépôts, en fonction des moyens et possibilité de cofinancement. Les outils du département pourront aussi être mobilisés.

#### Objectif opérationnel 2.1.3 : Favoriser l'implantation d'entreprises, de commerces et de services

*Pilotes* : SBA (entreprises) et communes (commerces et services)

*Partenaires* : CAD22, CCI, Maison de l'emploi, Zoopole Développement, Caisse des Dépôt, Région Bretagne

*Objet* : Il s'agira de mettre en oeuvre les préconisations établies par l'étude flash de la Caisse des Dépôts dédiée à cette thématique, en mobilisant le droit commun de chaque acteur, sous réserve d'un rendu opérationnel de l'étude et de moyens pour les financer.

#### Objectif opérationnel 2.1.4 : Inciter les acteurs du numérique à contribuer à la dynamique des quartiers, favoriser la création de tiers-lieux dans les quartiers.

*Pilotes* : SBA / Communes

*Partenaires* : Région, Département, Communes, Bailleurs, acteurs du numérique

*Objet* : L'agglomération pourra travailler à la mise à disposition d'espaces vacants par les bailleurs, pour encourager la délocalisation temporaire d'espaces de co-working ou de plateformes de télétravail dans les quartiers prioritaires.

Cela se traduirait par une prise en compte de ces enjeux dans les conventions liant l'agglomération et les bailleurs, et par une conditionnalité à cette délocalisation temporaire dans les quartiers, dans les subventions versées aux acteurs du numérique.

Il s'agit en outre de favoriser la fréquentation des sites existants par les habitants des quartiers, notamment les lieux durables de type fab-labs.

#### Objectif opérationnel 2.1.5 : Soutenir la création d'associations professionnelles et économiques dans les quartiers

*Pilotes* : SBA



*Partenaires* : Région, CAD22, Zoopole Développement, CCI, Maison de l'Emploi, Communes

*Objet* : Il convient d'aider les acteurs économiques des quartiers à se structurer en associations professionnelles, afin de pouvoir être identifiés comme des interlocuteurs légitimes et faire entendre leur besoin.

Les développeurs économiques, sur la base de l'étude de la Caisse des Dépôts, devront inciter à cette structuration. L'agglomération devra réfléchir à la façon de cibler son accompagnement aux associations professionnelles et économiques sur leur structuration initiale, plutôt que sur un accompagnement régulier, afin d'accroître son effet levier.

#### Objectif opérationnel 2.1.6 : Soutenir les innovations, les expérimentations en matière économique dans les quartiers

*Pilote* : SBA

*Partenaires* : Région, Département, Communes

*Objet* : Il convient d'aider des projets expérimentaux dans l'agglomération de Saint-Brieuc et notamment dans les quartiers. Il ne s'agit pas de financement pérenne visant à accompagner des actions dans la durée, mais plus d'un accompagnement ponctuel à l'amorçage pour des projets économiques (incluant l'économie sociale et solidaire) présentant à terme un modèle économique durable, et ne bénéficiant pas d'autres financements.

Une partie du fonds de l'innovation et de la recherche de Saint-Brieuc Agglomération sera réorientée afin de répondre à ces besoins vers des projets d'innovation sociale et d'expérimentation économique.

#### Objectif opérationnel 2.1.7 : S'appuyer sur les entreprises, les commerçants, l'enseignement supérieur, et mettre en réseau des chefs d'entreprises et des demandeurs d'emplois dans les quartiers

*Pilote* : SBA et pôle universitaire

*Partenaires* : Région, Département, Communes, MEFPI

*Objet* : Il s'agit de favoriser le lien direct entre créateurs d'activités, entrepreneurs, chefs d'entreprise et habitants des quartiers, en consolidant une ingénierie qui existe déjà au sein du pôle universitaire. Une partie du temps de travail des chargés de mission de développement économique pourra également être dédié à cet objectif, avec inscription de la mission dans leur fiche de poste.

#### Objectif opérationnel 2.1.8 : Renforcer le parrainage entre acteurs économiques et habitants dans les quartiers

*Pilote* : MEFPI, SBA

*Partenaires* : SBA, Région, CAD22, CCI, Zoopole Développement

*Objet* : Il s'agit de poursuivre l'action engagée par la MEFPI afin d'encourager les acteurs économiques privés à parrainer des habitants en situation d'insertion dans les quartiers. Il s'agit ainsi d'accompagner les habitants, par un parrain qui pourra apporter son expertise, son expérience et son réseau.

Parallèlement, SBA pourrait mettre une conditionnalité au versement de toute subvention à un acteur économique : il s'agirait d'accepter de faire du parrainage à destination des personnes en situation d'insertion dans les quartiers, et de solliciter ses cadres à cette fin.

#### Objectif opérationnel 2.1.9 : Eduquer à l'entrepreneuriat et favoriser l'expression de chefs d'entreprises dans les quartiers

*Pilote* : SBA, MEFPI

*Partenaires* : Communes, département, région, éducation nationale

*Objet* : Il convient d'une part d'organiser les témoignages de chef d'entreprises, de créateurs, d'acteurs économiques dans les quartiers, autour d'échanges informels avec les habitants, afin d'insister sur les réussites, sur les échecs, sur les leviers qui ont permis à des projets d'aboutir, sur les attentes vis-à-vis des collaborateurs recrutés.

Il s'agira également de sensibiliser les jeunes (collège et lycée) à la création d'entreprises par le biais de programmes éducatifs. Ils doivent permettre de faire découvrir le monde de l'entreprise et d'apprendre aux jeunes à développer leurs compétences et leur esprit d'entreprendre par la pratique. Ils pourront être axés autour de la gestion de projet, du travail en équipe, de la prise de décisions et de l'esprit d'initiative. Ces programmes devront associer les directeurs d'établissement, les enseignants, des chefs d'entreprises, des représentants du monde économique et être accompagnés par une ou plusieurs structures disposant de l'ingénierie nécessaire

Un échange pourrait se tenir chaque année dans chacun des quartiers prioritaires, cette action pourrait être inscrite dans la fiche de poste des agents de SBA ou dans la convention liant l'agglomération avec la maison de l'emploi.

#### Objectif opérationnel 2.1.10 : Etablir un partenariat entre les collèges et les acteurs économiques pour les stages de 3<sup>e</sup>

*Pilote* : Département

*Partenaires* : SBA, CAD22, Zoopole Développement, MEFPI

*Objet* : Un travail pourrait être mené par la direction des collèges, en ciblant les collèges à proximité des quartiers prioritaires. Il s'agirait, en partenariat avec les acteurs économiques, de dresser une liste d'acteurs économiques qui accepteraient d'accueillir des collégiens à l'occasion des stages de 3<sup>e</sup>. Cette action aurait le mérite de réduire les écarts générés par ces stages, entre les collégiens dont les parents ont du réseau, et ceux dont les parents en ont moins.

#### Objectif opérationnel 2.1.11 : Valoriser l'art de la débrouille et les compétences qui lui sont liées, notamment auprès des entreprises

*Pilote* : SBA

*Partenaires* : CAD22, Zoopole Développement, Région Bretagne, Département, MEFPI, Acteurs du numérique

*Objet* : L'art de la débrouille, les mouvements « do it yourself » ou « maker » permettent de valoriser des savoirs-faires, sans préjugement lié à des considérations de CV. Ces mouvements, intégrés dans le cadre associatif, mériteraient de prendre une dimension économique. Les entreprises pourraient être incitées à participer à ce type d'événements afin de détecter des potentiels et des savoirs-faire, autrement que par les procédures plus classiques et administratives de recrutement.

Les acteurs du développement économique à l'agglomération de Saint-Brieuc pourraient avoir pour mission d'informer et de mobiliser les entreprises autour de ces temps alternatifs.

#### Objectif opérationnel 2.1.12 : Evaluer les discriminations à l'adresse

*Pilote* : SBA

*Partenaires* : Communes, Région, Département

*Objet* : Une expérimentation pourrait être menée dans les collectivités et entreprises volontaires autour du CV anonyme

Objectif opérationnel 2.1.13 : Inciter les habitants à consommer dans les commerces de proximité, afin de viabiliser cette offre de proximité

*Pilote* : CCAS, communes

*Partenaires* : SBA, Département, bailleurs

*Objet* : Tous les acteurs de proximité auprès de la population pourraient insister dans leur discours sur l'importance que les habitants des quartiers – et au-delà - fassent vivre leur commerce de proximité, en se rendant dans ces lieux afin de les faire vivre.

Objectif opérationnel 2.1.14 : Ne pas fragiliser des commerces des quartiers prioritaires par des choix d'urbanisme dans les quartiers à proximité

*Pilote* : Communes

*Partenaires* : Agglomération

*Objet* : Afin de ne pas fragiliser les commerces dans les quartiers prioritaires, tout nouveau projet d'urbanisation par les communes devra prendre en compte l'état de l'existant. Si un projet à proximité d'un quartier prioritaire menace les activités économiques du quartier prioritaire, une vigilance particulière devra être donnée à ce choix d'urbanisme.

Objectif opérationnel 2.1.15 : Créer un axe « politique de la ville » dans la convention entre Saint-Brieuc Agglomération et la Maison de l'Emploi

*Pilote* : Agglomération

*Partenaire* : Maison de l'emploi

*Objet* : La convention qui lit SBA et la MEFPI intégrera une dimension « politique de la ville » qui sera mise à jour chaque année en fonction des priorités des élus.

**2. En matière de formation et d'orientation, il convient de s'assurer que les habitants qui ont le plus besoin de ces dispositifs y aient accès**

Objectif opérationnel 2.2.1 : Cibler les formations régionales prioritairement à destination des habitants ou des associations des quartiers

*Pilote* : Région Bretagne

*Partenaires* : Collectivités

*Objet* : L'ensemble des formations régionales qui font l'objet d'appel à projet territoriaux doivent être ciblées de façon prioritaire à destination des habitants des quartiers prioritaires ou des professionnels évoluant sur ces quartiers.

Objectif opérationnel 2.2.2 : Conforter le lien de proximité entre la maison de la formation professionnelle et le travail d'insertion professionnelle, afin de renforcer la cohérence de l'offre publique

*Pilote* : Région Bretagne

*Partenaires* : Collectivités, Etat (UT DIRECCTE), CIO, Mission locale, Cité des Métiers

*Objet* : Les maisons de la formation professionnelle de la Région Bretagne assurent un premier niveau d'information sur les formations et les VAE et travaillent en réseau avec les structures d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement. Il convient de consolider le lien entre insertion et formation afin de favoriser une cohérence de l'action publique pour les usagers. La relocalisation

éventuelle d'un ou plusieurs acteurs de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement qui le souhaiteraient au plus proche des publics-cibles des quartiers est encouragée

### Objectif opérationnel 2.2.3 : Consolider le travail mené par la cité des métiers dans l'information des jeunes et des adultes

*Pilote* : Région Bretagne

*Partenaires* : Département, Agglomération, Etat (UT DIRECCTE)

*Objet* : La cité des métiers constitue une plateforme avec possibilités d'entretien individuel, accompagnement, libre accès à la documentation. Il importe de consolider les liens avec les populations en situation d'insertion dans les quartiers prioritaires, en l'encourageant à poursuivre son travail de présence dans les quartiers.

### Objectif opérationnel 2.2.4 : S'appuyer sur les actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

*Pilote* : Maison de l'Emploi, de la formation professionnelle et de l'insertion

*Partenaires* : Etat (services de l'emploi), Région

*Objet* : Un important travail de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences a été mené par la MEFPI faisant apparaître des secteurs en tensions. Il convient d'exploiter ce travail notamment en partenariat étroit avec la Région Bretagne, afin que les choix de formations puissent tenir compte des bilans de GPEC.

### Objectif opérationnel 2.2.5 : Faciliter l'accès aux formations des habitants des quartiers

*Pilote* : Région Bretagne

*Partenaires* : Etat, collectivités

*Objet* : La Région Bretagne, dans sa délibération sur la politique de la ville identifie les formations suivantes : actions de professionnalisation à visée certifiante, actions de mobilisation sur des métiers connaissant un déficit d'image, actions de formations et de réinsertion professionnelle pour les familles monoparentales via les Actions Territoriales Expérimentales. Il convient donc de les cibler sur les quartiers prioritaires

### Objectif opérationnel 2.2.6 : Inciter les entreprises et associations d'entreprises à accueillir et former des stagiaires issus des quartiers

*Pilote* : Agglomération, service économique

*Partenaires* : Autres collectivités

*Objet* : Il pourrait être, à titre expérimental, envisagé que l'ensemble des aides accordées aux entreprises et associations d'entreprises soient conditionnées à l'engagement par celles-ci de former un jeune en situation d'insertion (incluant ceux des quartiers prioritaires, sans que le critère géographique soit obligatoire).

### Objectif opérationnel 2.2.7 : Encourager le bénévolat associatif pour se former

*Pilote* : Agglomération

*Partenaires* : autres collectivités, Etat (DDCS)

*Objet* : Il pourrait être demandé, à titre expérimental, de conditionner le versement des aides régulières à destination des associations à un engagement par celle-ci de favoriser la formation de

bénévoles qui seraient des publics en insertion : lorsqu'un emploi associatif salarié d'une association dépend du financement public, son rôle de tuteur pourrait ainsi être consacré dans sa fiche de poste.

#### Objectif opérationnel 2.2.8 : Conforter les ateliers et chantiers d'insertion

*Pilotes* : Etat (UT DIRECCTE) / Département / Région

*Partenaire* : Agglomération

*Objet* : Il convient d'expérimenter puis de consolider le financement de ces structures qui favorisent la formation et l'insertion par l'activité économique des publics en insertion.

Le Département est concerné, par la contribution au financement de ces ateliers, de par la prescription pour intégration dans ce dispositif et par l'accompagnement des personnes.

#### Objectif opérationnel 2.2.9 : Renforcer le lien entre le Campus Mazier et les habitants des quartiers.

*Pilote* : SGPU

*Partenaires* : collectivités, Etat

*Objet* : Il convient d'inciter les associations étudiantes à mener des projets visant à accompagner des jeunes et adolescents des quartiers prioritaires, notamment celui de Balzac, où est situé le campus Mazier. La faisabilité d'un engagement des étudiants à contribuer à la vie des quartiers en contrepartie d'un hébergement à conditions sera étudiée.

### **3. En matière d'insertion, il convient de s'appuyer sur la plateforme insertion de la communauté d'agglomération pour favoriser des démarches dont l'objectif prioritaire de chaque étape doit être l'emploi**

#### ***Zoom : La plateforme insertion de Saint-Brieuc Agglomération***

La « plateforme insertion » votée le 23 avril 2015 par le Conseil d'Agglomération de Saint-Brieuc constituera l'une des clés de voûte de cette ambition. Elle aura vocation à être accompagnée par les crédits de l'Etat et le fonds social européen. Elle vise de façon non-exhaustive à

- Favoriser le premier accueil
- Lever les freins à l'emploi
- Apporter un accompagnement socioprofessionnel
- Encourager la création d'activités pour les personnes en situation d'insertion

#### Objectif opérationnel 2.3.1 : Soigner le 1<sup>er</sup> accueil en se donnant les moyens de garantir la proximité, décisif dans la démarche de recherche d'emploi

*Pilote* : Agglomération, service insertion-emploi

*Partenaires* : Etat (UT DIRECCTE), Département, Région

*Objet* : Il s'agit, par le biais de la plateforme d'insertion professionnelle, de favoriser une présence dans les 4 quartiers prioritaires, afin d'apporter un accueil, une information et un accompagnement de premier niveau, en instaurant un rapport de confiance avec l'usager basé sur l'écoute, la réactivité et la qualité des réponses apportées, en guidant au mieux l'habitant par rapport à son besoin.

#### Objectif opérationnel 2.3.2 : Favoriser l'accueil dans les quartiers et l'accompagnement de premier niveau à destination des jeunes

*Pilote* : Mission Locale

*Partenaires* : collectivités, Etat (DDCS)

*Objet* : Il s'agit de tenir des permanences spécifiques à destination des jeunes résidant dans les quartiers prioritaires, dans un objectif de repérage, d'information, et de premier accompagnement.

Objectif opérationnel 2.3.3 : Soutenir les démarches et structures priorisant les liens entre insertion, orientation, formation, activités et emploi

*Pilote* : Agglomération

*Partenaires* : Etat (UT DIRECCTE), Département, Région

*Objet* : La plateforme d'insertion vise à faire le lien entre l'accueil, l'accompagnement de premier niveau, la levée des freins à l'emploi, l'accompagnement socioprofessionnel et l'appui à la création d'activités, en lien avec les compétences des différents niveaux de collectivités.

Objectif opérationnel 2.3.4 : Favoriser la réactivité pour un accès rapide à l'emploi, à travers la généralisation des référents de parcours

*Pilote* : Etat (UT DIRECCTE), service de l'emploi

*Partenaires* : Pôle Emploi, Mission Locale, Centres de formation, Agglomération

*Objet* : Il s'agit de stimuler la concertation et le conventionnement entre partenaires de l'insertion pour favoriser la désignation de référent unique pour l'utilisateur qui entre dans une démarche de d'emploi, et ce jusqu'au contrat de travail. Les référents suivant les habitants des quartiers en insertion seraient spécialisés et suivront un nombre de bénéficiaires plus restreint, pour un accompagnement renforcé.

Objectif opérationnel 2.3.5 : Soutenir et développer les clauses d'insertion

*Pilote* : Ensemble des collectivités publiques

*Objet* : il s'agit de mettre en place des processus internes aux organisations de telle sorte que les référents en charge des clauses sociales puissent avoir connaissance en amont des appels d'offres, quelles que soient leurs formes juridiques (marché, VEFA...) et puissent guider les maîtres d'ouvrage dans la rédaction de ses clauses.

Objectif opérationnel 2.3.6 : Prendre en compte les besoins spécifiques d'implantation des entreprises d'insertion par l'activité économique

*Pilote* : Agglomération, direction du développement économique

*Partenaires* : Services de l'Etat

*Objet* : il s'agit de conforter et de développer les entreprises d'insertion par l'activité économique au bénéfice des publics éloignés de l'emploi en répondant à leur problématique d'implantation.

Objectif opérationnel 2.3.7 : Développer les actions visant à lever les freins à l'emploi :

*Pilote* : Agglomération, service insertion-emploi

*Partenaire* : Etat

*Objet* : il s'agit d'agir au travers de la plateforme d'insertion de l'agglomération pour mobiliser les financements à travers de l'information et de la sensibilisation, des aides financières, des dispositifs de

garde d'enfants en horaire atypiques, de l'accompagnement à la mobilité, de l'apprentissage de la langue française liée au parcours professionnel, de la lutte contre la fracture numérique, la santé...

Objet opérationnel 2.3.8 : Poursuivre le recrutement de jeunes issus des quartiers prioritaires par le biais des emplois aidés.

*Pilote* : DRH des collectivités

*Objet* : Il convient de recruter des jeunes issus des quartiers prioritaires, dans la poursuite des actions déjà menées dans le cadre du dispositif des « emplois d'avenir », en s'assurant que le jeune bénéficiera d'un tuteur et d'un dispositif de formation à même de faciliter la suite de son parcours professionnel.

Objet opérationnel 2.3.9 : S'appuyer sur le dispositif de la « garantie jeunes » pour favoriser l'insertion des jeunes et créer de nouveaux partenariats

*Pilote* : Mission locale

*Partenaires* : Collectivités locales, Etat, Département

*Objet* : La garantie jeune est un dispositif innovant qui vise à apporter un accompagnement global pour les jeunes : à la fois en matière d'insertion professionnelle (suivi collectif intensif pendant 6 semaines, puis accompagnement individuel pendant 1 an), en matière de logement, de santé, et de soutien, avec une allocation de 433€/ mois. Ce dispositif doit permettre une plus grande prise en compte des enjeux globaux d'une personne. Il convient de capitaliser sur ce dispositif, pour créer des habitudes de travail généralisable à l'ensemble des personnes en situation d'insertion.

Objectif opérationnel 2.3.10 : Favoriser la création d'activité pour les publics en insertion

*Pilote* : Agglomération

*Partenaires* : collectivités, Etat

*Objet* : Il s'agit de favoriser l'amorçage de projets dédiés à la création d'activités et de permettre l'accompagnement dans cette démarche.

Objectif opérationnel 2.3.11 : Faciliter la présence de proximité des acteurs de médiation et le travail en réseau avec eux

*Pilotes* : Pôle Emploi, Mission Locale

*Objet* : Le lien entre les acteurs de proximité avec Pôle Emploi et la Mission Locale constitue une force à consolider. Lorsque les acteurs peuvent être présents dans les quartiers, cette présence est très appréciée. Il convient d'expérimenter toutes les formes possibles pour la renforcer.

## **IV/ Vivre ensemble et s'épanouir dans les quartiers, dans la Ville.**

La cohésion sociale sur un quartier consiste à faire de ce territoire un lieu d'écoute, de respect où la bienveillance régit les relations entre les habitants et les partenaires de proximité, entre les habitants ; où se vit au quotidien l'acceptation de la mixité, au sens de diversité, y compris intergénérationnelle ; où l'on voit de la solidarité, de l'engagement individuel et collectif.

Pour que le bien vivre ensemble existe, il faut que les habitants disposent d'une égalité de services de droits communs, aux droits, aux pratiques culturelles et sportives, aux opportunités offertes aux autres habitants.

Cela est possible par une égalité des chances, qui passe par une mobilisation autour des enjeux d'éducation, dès le plus jeune âge puis de formations, tout au long de la vie.

**A) L'action menée a apporté un accompagnement éducatif et social qui nécessite d'être renforcé au regard des taux de précarité et de décrochage**

### **I. Les moyens dédiés de la politique de la ville ont permis de favoriser la citoyenneté par la cohésion sociale et de mobiliser des moyens autour des enjeux éducatifs**

Le contrat urbain de cohésion sociale de 2007 insistait sur les enjeux de cohésion et d'éducation. Les trois enjeux transversaux identifiés dans le contrat étaient ceux de mixité et de cohésion sociale, d'égalité des chances, de citoyenneté et de lien social.

En termes d'objectifs plus opérationnels, le contrat notait le besoin de mettre en perspective dans le CUCS les dispositifs de type réussite éducative et projet éducatif local, de veiller à l'articulation entre actions individuelles et actions collectives sur la réussite éducative, de développer l'accompagnement des familles, le soutien à la parentalité, de favoriser les pratiques culturelles, sportives, éducatives, vectrices d'égalité des chances.

En termes de santé, le CUCS de 2007 se fixait des objectifs stratégiques ambitieux : Développer la prévention, notamment vis-à-vis des populations déscolarisées, soutenir une attention particulière à destination des publics jeunes et adolescents, soutenir les partenariats. Les objectifs opérationnels identifiés étaient les suivants : s'appuyer sur les événements festifs pour parler des enjeux de santé ; engager des actions visant à lutter contre l'isolement ; renforcer les actions d'éducation à la santé à la maison d'arrêt ; mettre en place des équipes mobiles spécialisées de psychiatrie.

Le bilan de l'exécution montre une mobilisation très forte du territoire autour des enjeux éducatifs, avec d'importants cofinancements apportés par les communes, entre 50% et 60% à Saint-Brieuc et Ploufragan.

En matière de cohésion sociale, la mise en œuvre du CUCS s'est principalement traduite par des appels à projets annuels, dont la rédaction, large, a permis de générer une importante vitalité associative, sans pour autant apporter une réponse à l'ensemble des enjeux et objectifs opérationnels qui avaient été identifiés dans le CUCS.

### **2. Malgré ces actions, la précarité reste trop présente et le nombre d'habitants sortis sans qualification du système scolaire est préoccupant**

Les données du CGET font apparaître des enjeux spécifiques, liés à la démographie et aux évolutions des formes familiales. Ils sont détaillés dans l'annexe 5 au présent contrat.

#### **Zoom sur la part des familles monoparentales dans les quartiers (données CGET 2014)**

- 27% au **Point du Jour**
- 41,5% à la **Ville-Oger**
- 11% à la **Croix-Saint-Lambert**
- 36% au **Plateau**
- 37% à l'**Europe**



- 26,5% à **Ginglin**
- 20% au centre-ville ouest de Ploufragan qui inclue **l'Iroise**.

Les données du CGET apportent également un éclairage sur les données de précarité, détaillées en annexe 5.

### **Zoom sur le taux de bénéficiaires de la CMU-c\***

- 16% au **Point du Jour** (femmes et hommes)
- 27% chez les femmes et 23% chez les hommes à **la Ville-Oger**
- 6% chez les femmes et 7% chez les hommes à **la Croix-Saint-Lambert**
- 30% au **Plateau** (femmes et hommes)
- 19% à **Ginglin** (femmes et hommes)
- 24,5% à **l'Europe** (femmes et hommes)
- 15% chez les femmes et 13% chez les hommes au centre-ville ouest de Ploufragan incluant **l'Iroise**.
- 13% chez les femmes et 14% chez les hommes en moyenne sur la **ville de Saint-Brieuc**
- 6,5% chez les femmes et 6% chez les hommes en moyenne sur la **ville de Ploufragan**

Source : CGET 2014

\*La CMU-C est une protection complémentaire santé gratuite accordée aux personnes remplissant certaines conditions de résidence et de ressources.

Enfin, les chiffres de la part de la population sans aucun diplôme apportent des enseignements sur l'important du travail mené au titre de la réussite éducative

### **Zoom sur la part de la population sans aucun diplôme**

Elle correspond

- Au **Point du Jour** : 20% des femmes et 23% des hommes
- A la **Ville-Oger** : 39% des femmes et 26% des hommes
- A la **Croix-Saint-Lambert** : 15% des femmes, 13% des hommes
- A **Ginglin** : 26% des femmes, 21% des hommes
- A **l'Europe** : 25% des femmes, 20% des hommes
- Au **Plateau** : 36% des femmes, 33% des hommes
- Au centre-ville ouest de Ploufragan (incluant **l'Iroise**) : 15,5% des femmes, 14% des hommes.
- en moyenne à **Saint-Brieuc Agglomération**, 14% des femmes et 13% des hommes.

Sources : données du CGET, 2014.

Les ateliers de travail ont notamment fait remonter l'apport important des actions en matière de réussite éducative, à St-Brieuc, Ploufragan mais également Plédran.

### **Zoom sur les échanges des acteurs de proximité présents dans les groupes de travail en matière éducative**

- Besoin de réaffirmer la place des parents, de conforter leur accompagnement, de développer leur confiance, de s'appuyer sur leur ressource,
- Nécessité de favoriser une meilleure connaissance entre des acteurs différents (champ social, culturel, éducatif, sportif...) qui interviennent tous dans la formation,

- Réaffirmer que l'éducation se fait partout et dans toutes les temporalités, pas seulement dans le temps scolaire dans l'enceinte de l'école
- Rééquilibrer la place des femmes et des hommes dans l'éducation des enfants, prendre en compte l'évolution des formes de cellules familiales, notamment la famille monoparentale,
- Renforcer la prévention en matière de décrochage scolaire
- Favoriser une bonne connaissance de la langue pour tous les enfants, être vigilant sur la relation de parentalité lorsque les parents maîtrisent moins bien la langue que leurs enfants.

Le détail des échanges en atelier de travail est détaillé dans l'annexe 4 au présent document.

### **3. Le principal enjeu : cibler les moyens sur ceux qui en ont le plus besoin**

#### a) L'engagement citoyen, notamment par la participation aux enjeux publics

La question de l'engagement citoyen transparait comme un enjeu majeur, à la fois en tant que vecteur de cohésion et de lien social pour les habitants, comme moteur de l'autonomie du citoyen, acteur de sa propre vie quand il s'engage, mais également comme vecteur d'éducation. La dimension éducative et citoyenne du sport et de la culture constitue un enjeu important. L'accès pour les habitants des quartiers doit donc être privilégié.

#### b) L'accès de tous aux droits fondamentaux, y compris la santé

Les données du CGET font apparaître des enjeux importants de précarité, et le constat dressé par les acteurs de proximité est que certains habitants ne font pas valoir leurs droits, vivant dans des conditions difficiles avec leur famille. L'accès aux droits fondamentaux doit donc être favorisé, pour tous, quelle que soit sa nationalité. Cela inclut également les enjeux en matière de santé, que ce soit dans l'accès aux prestations – comme la CMU ou la CMU-c mais également dans la prévention, notamment vis-à-vis des jeunes et des adolescents. Il convient donc que les acteurs ciblent les bénéficiaires qui sont en dehors de ces dispositifs aujourd'hui.

#### c) L'autonomie du citoyen par la formation, initiale puis tout au long de sa vie.

L'autonomie du citoyen constitue un enjeu prépondérant du contrat de ville : chacun doit être en mesure de faire ses propres choix, de tenter, de se tromper, de recommencer, de réussir. L'action publique doit accompagner le citoyen, et doit toujours bien s'assurer qu'elle n'aboutit jamais à prendre des décisions à sa place, à le déposséder de son autonomie.

La formation constitue le meilleur vecteur de l'autonomie, elle s'appréhende à la fois vis-à-vis des enfants, des adolescents, des jeunes, dans le temps scolaires, mais pas seulement : les parents et grands-parents sont les premiers éducateurs, et les espaces permis par des activités culturelles et sportives constituent également des lieux d'apprentissage. Cette formation se poursuit tout au long de la vie, par les rencontres, le travail, les formations professionnelles : c'est l'articulation de ces temps différents, la rencontre des acteurs qui concourent au renforcement de l'autonomie des habitants. Les formations à destination des retraités y concourent également. Il n'y a pas d'âge pour apprendre.

#### d) Développer une attention citoyenne et bienveillante, notamment sur les situations individuelles préoccupantes

L'entraide, le voisinage ont toujours constitué des premiers niveaux de solidarité, avec la cellule familiale et le tissu amical. La cohésion sociale passe par une préservation et un renforcement de ces liens : l'action publique doit surtout éviter un effet d'éviction de cette bienveillance citoyenne. Elle

s'inscrit en complémentarité, elle s'appuie sur ces acteurs pour redonner de l'autonomie aux individus.

Dans le cas de risques de situations individuelles préoccupantes, ce réseau de lien entre les amis, les voisins, la famille et les acteurs de l'insertion, de l'éducation, les travailleurs sociaux, les gardiens d'immeuble doit favoriser une réactivité permettant de prévenir ces situations. Les échanges doivent être encadrés et se faire dans le respect de chaque personne.

### **Zoom : le Tremplin, un lieu de proximité au cœur du quartier de l'Iroise à Ploufragan**

Le tremplin constitue un espace de proximité au cœur du quartier de l'Iroise. Plusieurs fonctions sont rassemblées. Un multi-accueil vise à accueillir de façon régulière, occasionnelle ou d'urgence les enfants dès 2 ans et demi, et les éveiller à la socialisation. C'est un service aux parents qui peuvent ainsi confier leurs enfants à des professionnels pour aller faire une course, se rendre à un rendez-vous ou se reposer. En outre, les relais parents assistants maternels de Saint-Brieuc Agglomération y font des permanences, tout comme la protection maternelle et infantile du département.

Enfin, il s'agit d'un centre social communal agréé par la CAF qui propose des activités pour les enfants (accompagnement à la scolarité, sport pendant les vacances, ateliers cuisine), pour les familles (sorties familiales, soutien à la parentalité), pour les adultes (marche, estime de soi...). Enfin il oriente et accompagne les habitants dans leurs droits.

## **B) Favoriser toutes les formes éducatives et citoyennes**

### **1. Accompagner les parcours de réussite pour les enfants les plus en difficulté (programmes de réussite éducative notamment).**

Les programmes de réussite éducative reposent sur une approche globale des problèmes des enfants vulnérables repérés notamment dans le cadre scolaire, depuis l'école maternelle jusqu'au secondaire. Ces enfants se voient proposer un suivi individualisé spécifique, en accord avec les familles et en relation avec les professionnels concernés (enseignants, éducateurs, travailleurs sociaux, psychologue, médecins, intervenants associatifs...) réunis en équipe pluridisciplinaire de soutien, en s'appuyant si nécessaire sur des actions collectives. Un référent de parcours assure le soutien individuel et le relais avec les familles.

### **2. Consolider et diversifier les démarches apprenantes tout au long de la vie, en s'appuyant notamment sur le lien renforcé des acteurs**

Le travail de lien entre les acteurs de l'éducation, du sport, de la culture, de l'insertion, les éducateurs de la prévention spécialisée du département, doit être consolidé. Les démarches doivent aussi permettre aux habitants d'avoir le droit de se former toute leur vie, sans qu'un décrochage scolaire n'empêche d'avoir accès à de nouvelles opportunités de formations.

### **3. Renforcer les conditions d'exercice de la citoyenneté et les conditions d'accès aux droits fondamentaux**

Au-delà du rôle essentiel joué par les acteurs sportifs et culturels en matière d'éducation et de citoyenneté, un axe important doit être celui de favoriser la participation des habitants au processus de décision publique. Les conseils citoyens constituent un nouvel espace d'expérimentation, avec

l'objectif d'élargir ce lieu à de nouvelles personnes. Il s'agit aussi de s'assurer de l'accès aux droits fondamentaux.

#### **4. Favoriser le vivre ensemble par les relations des habitants avec les acteurs de proximité, et par le travail de prévention qui y est lié.**

Les acteurs de proximité constituent un rouage essentiel de la stratégie publique dans les quartiers : ils concourent par leur action à une plus grande solidarité, créent des espaces de rencontres, luttent contre la solitude, accompagnent les habitants qui en ont la nécessité. Cette relation de proximité doit être préservée. Elle implique l'ensemble des acteurs, suppose qu'ils puissent se parler, se considérer chacun dans leur domaine.

Cette proximité constitue une forme de prévention importante : prévenir est toujours plus long, moins visible qu'intervenir après coup, mais les démarches de prévention sont les plus utiles. Cette prévention intègre aussi les enjeux de santé, importants pour les habitants et notamment les jeunes.

### **C) 35 objectifs opérationnels très concrets permettent de décliner cette ambition**

#### **I. En matière d'éducation, consolider la réussite éducative et mobiliser le droit commun de tous les acteurs pour les quartiers**

##### Objectif opérationnel 3.1.1 : Consolider les programmes de réussite éducative et soutenir l'accompagnement à la scolarité, l'accompagnement scolaire, le soutien à la parentalité

*Pilote* : Etat / Communes

*Partenaires* : CCAS, réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité, centres sociaux, CAF, association de parents d'élèves, département

*Objet* : Tous les enfants et les jeunes ne disposant pas des mêmes chances de réussite, il s'agit de développer des actions spécifiques visant à leur apporter un accompagnement personnalisé. Cela passe également par le développement d'actions collectives visant à l'inclusion sociale de ces jeunes. La Réussite Éducative englobant la Réussite Scolaire, l'estime de soi, le bien-être, l'épanouissement, il ne peut s'agir que d'un accompagnement global (scolarité, loisirs, santé, culture, sport, médico-social...), permettant une prise en compte interdisciplinaire et partenariale des besoins de l'enfant par l'ensemble des acteurs du champ éducatif. Ces actions viseront à soutenir les parents, renforcés dans leur place de premiers éducateurs des enfants.

##### Objectif opérationnel 3.1.2 : Renforcer et innover dans les réponses apportées au décrochage scolaire

*Pilote* : Education Nationale / Communes / Région

*Partenaires* : CISPD, Agglomération, Département

*Objet* : Complétée l'action de prévention menée par l'éducation nationale à partir du plan de lutte contre le décrochage scolaire annoncé par le Ministère de l'Education Nationale, et innover, dans les réponses au décrochage scolaire, en les ciblant prioritairement dans les établissements des quartiers qui concentrent les taux les plus élevés de décrochage. La Région porte une attention particulière à la situation des jeunes « décrocheurs », qualifiés ou non originaire des quartiers prioritaires, sortant sans diplôme de leur cursus scolaire, y compris de l'enseignement supérieur – mais pas seulement. Elle participe également au dispositif « compétences clé » d'apprentissage des savoirs de base permettant une remise à niveau des personnes en situation d'illettrisme dont doivent pouvoir bénéficier les habitants des quartiers prioritaires.

### Objectif opérationnel 3.1.3 : Consolider la prévention spécialisée dans les quartiers

*Pilote* : Département

*Partenaires* : Mission locale, Cité des Métiers, acteurs de proximité, communes, agglomération

*Objet* : Travailler auprès des jeunes les plus en distance des institutions pour favoriser leur socialisation (à travers les loisirs, le travail sur l'estime de soi...) avec un objectif de réinsertion du jeune sur tous les plans. Cette insertion sociale, économique, la lutte contre les conduites à risque doit favoriser une démarche apprenante pour le bénéficiaire. Le travail d'éducateurs spécialisés dans la lutte contre l'isolement et la restauration du lien social apparaît primordial et contribue à la lutte contre le décrochage. Cette action, plébiscitée par les acteurs, mérite une consolidation, qui pourrait être envisagée dans le cadre du contrat de territoire entre le département et l'agglomération de Saint-Brieuc.

### Objectif opérationnel 3.1.4 : Conforter les parents dans leur rôle éducatif notamment les chefs de familles monoparentales

*Pilote* : Communes

*Partenaires* : CAF, Agglomération, Département, Région, Etat (DDCS)

*Objet* : Il s'agit de prendre en compte les besoins sociaux et sociétaux des familles (difficulté de maîtrise des codes de l'école, horaires atypiques, familles recomposées...) dans la conception des politiques publiques, avec un angle plus précis sur les familles monoparentales pour conforter les parents dans leur fonction éducative. Une attention particulière doit aussi être portée sur la place du père dans la famille.

### Objectif opérationnel 3.1.5 : Poursuivre le rapprochement des politiques éducatives communales et les projets pédagogiques des écoles, en lien avec les Plan Locaux d'Education et Projet Educatif des Territoires.

*Pilote* : Education nationale et communes

*Partenaires* : Etat (DDCS), Agglomération, CAF

*Objet* : Il s'agit de poursuivre le travail de concertation et de coordination initié par la réforme des rythmes scolaires pour renforcer l'équité et réduire les écarts sur le territoire de l'agglomération. Des contractualisations entre les Villes, le Préfet, et Education Nationale autour du temps périscolaire ont initié des démarches : il s'agit de prioriser les moyens sur les écoles accueillant des jeunes des quartiers prioritaires (dans le réseau REP ou pas). Il convient de veiller à la participation effective des habitants des quartiers aux temps d'activités périscolaires.

### Objectif opérationnel 3.1.6 : S'appuyer sur le dispositif des musiciens intervenant dans les écoles

*Pilote* : Agglomération de Saint-Brieuc

*Partenaires* : Education Nationale, communes, département

*Objet* : Il convient de consolider le rôle important des musiciens intervenants dans les écoles dans le travail d'éveil, de découverte culturelle proposée aux enfants, en recherchant à renforcer ce dispositif sur les écoles accueillant les enfants des quartiers prioritaires et de veille

### Objectif opérationnel 3.1.7 : Favoriser la découverte de la musique, des arts et de la culture pour les enfants qui en sont les plus éloignés

*Pilote* : Communes

*Partenaires* : Education Nationale, Etat (DDCS)

*Objet* : Il convient d'encourager les actions de découverte de la musique, des arts et de la culture, notamment par la mobilisation des acteurs culturels locaux (conservatoires, musée...). Les conventions entre les communes et ces acteurs pourraient prévoir une présence de ces acteurs dans les quartiers prioritaires.

### Objectif opérationnel 3.1.8 : Prioriser les moyens de l'éducation nationale sur les quartiers prioritaires

*Pilote* : Education Nationale

*Partenaires* : Communes, Département, Agglomération, Région

*Objet* : Il convient de s'attaquer à une forte inégalité, à savoir une part de la population sans aucun diplôme beaucoup plus élevée dans les quartiers prioritaires que dans le reste de l'agglomération, ou encore une durée d'étude beaucoup moins longue en moyenne. Il convient donc de moduler les moyens, afin de donner davantage aux établissements qui en ont le plus besoin : dispositif « plus de maîtres que de classes » dans les écoles élémentaires situées en REP, attention portée au nombre d'élèves par classe en REP, priorisation de l'action des RASED, favorisation et priorisation de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans pouvant en tirer les plus larges bénéfices. Cet objectif opérationnel vise d'abord les écoles situées en réseau d'éducation prioritaire mais aussi, en ce qui concerne la favorisation de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans et la priorisation de l'intervention des RASED, les écoles qui accueillent des enfants de la politique de la ville.

### Objectif opérationnel 3.1.9 : Renforcer les liens entre les écoles, les collèges, les lycées et les acteurs de proximité des quartiers, au bénéfice des jeunes

*Pilote* : Education Nationale / collectivités

*Partenaires* : Communes, Agglomération, Région, Département

*Objet* : il s'agit de mieux prendre en compte les liens entre les enjeux scolaires et les enjeux extrascolaires des écoliers, collégiens et lycéens afin de prévenir des situations de décrochage ou de favoriser l'épanouissement des collégiens.

### Objectif opérationnel 3.1.10 : Créer des occasions simples de transmission de savoirs, savoirs-être et savoirs-faires par le bénévolat

*Pilote* : Communes

*Partenaires* : Agglomération, Département, Région, Etat (DDCS)

*Objet* : Il s'agit de profiter de tous les événements organisés dans une commune pour favoriser les occasions de transmission, en encourageant le recours au bénévolat et en s'appuyant sur les habitants qui souhaitent transmettre leur savoir.

### Objectif opérationnel 3.1.11 : Favoriser le lien intergénérationnel et valoriser les connaissances des jeunes à travers un soutien à la formation aux outils numériques pour les seniors

*Pilote* : Etat (DDCS)

*Partenaires* : Communes, Agglomération, Département, Région

*Objet* : Il s'agit de favoriser des actions de formations réalisées par les jeunes des quartiers à destination des personnes âgées pour l'utilisation des outils numériques.

### Objectif opérationnel 3.1.12 : Travailler sur l'utilisation des outils numériques des jeunes

*Pilote* : Communes

*Partenaires* : Etat (DDCS), Education Nationale

*Objet* : La facture numérique existe moins dans l'acquisition des outils numériques que dans leur utilisation. Il s'agit donc de favoriser des actions qui permettent d'outiller les jeunes et leurs parents autour de la connaissance des risques, et plus largement l'utilisation raisonnée de ces instruments.

## **2. En matière d'accès aux droits, poursuivre le travail engagé en s'appuyant sur les réseaux de proximité**

### Objectif opérationnel 3.2.1 : conforter les points d'accès aux droits des communes dans les quartiers

*Pilote* : Communes

*Partenaires* : Collectivités

*Objet* : Il s'agit de s'appuyer sur les points d'accès aux droits dans les quartiers qui ont été développés par les communes, que ce soit les espaces de proximité à Saint-Brieuc ou le Tremplin à Ploufragan

### Objectif opérationnel 3.2.2 : Favoriser les « rendez-vous des droits » dans chacun des quartiers

*Pilote* : CAF

*Partenaires* : Etat, communes, agglomération, département

*Objet* : Il s'agit, en vertu de la convention triennale entre le Ministère de la ville et le Ministère des affaires sociales, de favoriser une meilleure connaissance des droits des usagers. Le dispositif pourrait venir renforcer ou appuyer les points d'accès aux droits des communes.

### Objectif opérationnel 3.2.3 : Favoriser des permanences d'aides aux victimes dans les quartiers prioritaires

*Pilote* : Etat (justice)

*Partenaires* : CISPDP

*Objet* : Sur des plages horaires régulières, il s'agit de délocaliser dans les quartiers prioritaires les permanences d'aides aux victimes portées par le ministère de la justice. Elles pourraient s'appuyer prioritairement sur les espaces de proximité et d'accès au droit des communes.

### Objectif opérationnel 3.2.4 : Soutenir les droits des femmes

*Pilote* : Etat (déléguée aux droits des femmes)

*Partenaires* : Communes, agglomération, département, région

*Objet* : Il s'agit d'accompagner les femmes victimes de violences, notamment conjugales, dans leurs droits, à travers une communication renforcée dans les quartiers prioritaires et de veille de l'agglomération, pour que les habitantes aient connaissance du dispositif

### Objectif opérationnel 3.2.5 : Lever les freins rencontrés par les habitants des quartiers dans l'accès à leurs droits sociaux

*Pilote* : Département

*Partenaires* : CAF, Etat, communes, agglomération, CPAM

*Objet* : Il convient d'identifier la part de la population qui ne bénéficie pas de ses droits et d'envisager des actions de communication dédiée à son endroit, notamment par le biais du réseau de proximité, à commencer par les travailleurs sociaux et agents médico-sociaux. Le département pourra s'appuyer sur les centres sociaux et espaces de proximité dans les communes et les CCAS.

Objectif opérationnel 3.2.6 : S'appuyer sur les outils mis en place pour renforcer la lisibilité des habitants sur l'ensemble de leur droit

*Pilote* : CCAS

*Partenaires* : CAF, Département, Agglomération, Communes, Etat

*Objet* : Il s'agit de prendre appui sur les outils développés dans les CCAS et par les autres partenaires pour favoriser une vue d'ensemble sur les droits des individus. Il convient donc que l'ensemble des acteurs qui œuvrent en faveur des droits les utilisent et le cas échéant les renseignent.

Objectif opérationnel 3.2.7 : Insister sur les devoirs des citoyens, sur leurs responsabilités

*Pilote* : Réseaux éducatifs

*Partenaires* : Communes, agglomération, département, région, Etat (Education nationale, DDCS)

*Objet* : Il convient d'apprendre aux enfants, jeunes et adolescents qu'ils ont des droits mais aussi des devoirs. C'est un enjeu d'éducation à la citoyenneté dans les écoles

Objectif opérationnel 3.2.8 : Faciliter l'accès aux droits des personnes handicapées dans les quartiers

*Pilote* : Maison départementale pour les personnes handicapées

*Partenaires* : Département, Communes

*Objet* : Il s'agit de faire un suivi prioritaire à destination des personnes handicapées notamment afin de pouvoir anticiper les mutations de leur cadre de vie possiblement impacté par la rénovation urbaine.

Objectif opérationnel 3.2.9 : Faciliter l'accueil des professionnels de proximité du département dans les centres sociaux

*Pilote* : Communes

*Partenaire* : Département

*Objet* : Il s'agit de permettre aux agents du département de travailler en proximité avec leur collègue du quotidien dans l'action sociale et la prévention, en les accueillant dans les centres sociaux.

### **3. En matière de santé, prioriser les moyens de l'Etat sur les quartiers prioritaires**

Objectif opérationnel 3.3.1 : Faire connaître tous les outils et dispositifs existant afin de s'assurer que les personnes éligibles en bénéficient – notamment la CMU, et renforcer la proximité

*Pilote* : Communes

*Partenaires* : ARS, Assurance maladie, Département

*Objet* : Il s'agit de renforcer le partenariat entre les CCAS, les ARS et l'assurance maladie afin de permettre aux habitants qui se rendent dans les CCAS de disposer de toute l'information sur leurs



droits en matière de santé. Les travailleurs médico-sociaux contribuent à cette information et à cet accès aux droits relatifs à l'accès aux soins et à la santé.

Objectif opérationnel 3.3.2 : S'appuyer sur les permanences de proximité de l'Assurance Maladie pour renforcer l'accès aux droits et réfléchir à une délocalisation de ces permanences dans les quartiers

*Pilote* : Assurance Maladie

*Partenaires* : Communes, CCAS, Etat

*Objet* : Afin de lutter contre le non-recours aux droits en matière de santé, notamment la CMU et la CMU-c, l'assurance maladie a mis en place des permanences de proximité qu'il est utile de faire connaître. Une réflexion pourrait être menée afin d'expérimenter une délocalisation de ces permanences dans les quartiers.

Objectif opérationnel 3.3.3 : Renforcer les initiatives de prévention dans les quartiers:

*Pilote* : ARS

*Partenaires* : Communes, Agglomération, département, région, opérateurs de prévention

*Objet* : L'ARS est chargée de décliner les politiques de prévention au niveau des territoires, par le biais d'appels à projet, de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec des opérateurs de prévention ainsi que par la coordination des actions qu'elle définit ou soutient avec celles portées par les autres acteurs de l'Etat (Education nationale, Jeunesse et Sport, Cohésion sociale,...) ou les collectivités territoriales (Région, Département, Commune ...).

En déclinaison de la convention signée par le Ministre de la Santé le 19 avril 2013, l'ARS veillera à garantir une offre de prévention adéquate dans les quartiers, notamment en matière de vaccinations, d'exams et de bilans de santé, de prévention de l'obésité, de consultation et d'information en matière de vie sexuelle et de contraception, de dépistage des maladies chroniques ainsi que d'accueil et consultations dans le domaine des addictions.

Objectif opérationnel 3.3.4 : Disposer d'un diagnostic partagé des problèmes de santé (accès à une couverture maladie et à une complémentaire, accès aux soins et à la prévention, état de santé, offre de soins) des habitants dans quartiers prioritaires

*Pilote* : ARS

*Partenaires* : Communes, Agglomération, Assurance Maladie, CAF, Département

*Objet* : En déclinaison de la convention signée par le Ministère de la Santé le 19 Avril 2013, l'ARS conduira un diagnostic local de santé partagé, intégrant un volet environnemental. Ce diagnostic favorisera les mesures de prévention et d'accès aux soins à prévoir.

Objectif opérationnel 3.3.5 : Créer un conseil local de santé mentale pour prévenir des situations de souffrances psychologiques

*Pilote* : Communes

*Partenaires* : ARS, EPCI, bailleurs

*Objet* : Les précédents CUCS et ANRU ont révélé lors des opérations de déménagements ou travaux dans les appartements, des états de solitude et d'enfermement graves avec des répercussions en matière de santé. A l'instar de la méthode utilisée pour que les habitants s'approprient leur cadre de vie, et au-delà des actions d'urgence qui restent nécessaires, il conviendra d'aller chercher les

compétences et les forces des habitants en détresse sociale ou psychologique pour qu'eux-mêmes traduisent les objectifs opérationnels qui les concernent, en actions.

La création d'un conseil local de santé mentale favoriserait les échanges et la prévention au bénéfice des habitants.

#### Objectif opérationnel 3.3.6 : Favoriser l'installation des personnels de santé dans les quartiers.

*Pilote* : ARS

*Partenaires* : collectivités

*Objet* : Le schéma régional de l'offre de soins (SROS) a défini des territoires prioritaires pour favoriser l'installation des personnels de santé. Parmi ces territoires, les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, et notamment ceux de St-Brieuc et de Ploufragan sont identifiés. Il convient donc de mobiliser les moyens de l'ARS Bretagne pour encourager l'installation de jeunes médecins, notamment par l'accueil de stagiaire, un meilleur soutien à l'installation, une sécurisation financière, la signature de contrat d'engagement de service public. Cette objectif décline l'objectif 1.2 de la convention du 19 avril 2013 signée par le Ministre de la Santé.

#### Objectif opérationnel 3.3.7 : Lutter contre la solitude dans les quartiers, notamment celle des personnes âgées et prévenir des situations qu'elles pourraient enclencher

*Pilote* : Communes

*Partenaires* : Collectivités, bailleurs, ARS, Département

*Objet* : Il s'agit de se mobiliser pour éviter l'isolement des personnes âgées, qui peut être source de troubles médicaux, même si ce n'est pas forcément lié. Les actions de lien social dans les quartiers seront ainsi soutenues.

#### Objectif opérationnel 3.3.8 : S'appuyer sur l'arrivée de l'IFSI et de l'IFAS au Campus Mazier comme levier de prévention

*Pilote* : SGPU

*Partenaires* : Région Bretagne, ARS, Commune, Agglomération

*Objet* : L'arrivée conjointe de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et de l'Institut de Formation d'Aides Soignants (IFAS), vient enrichir l'offre de formations dispensées sur le Campus Mazier. La localisation du pôle universitaire, au cœur du quartier Balzac, peut être l'occasion de développer des actions de prévention au bénéfice des habitants en s'appuyant sur des partenariats, à construire, avec ces deux instituts.

### **4. Conserver l'ambition éducative et citoyenne du sport et de la culture**

#### Objectif opérationnel 3.4.1 : Favoriser la pratique culturelle et sportive pour le plus grand nombre

*Pilote* : Communes

*Partenaires* : Etat (DDCS), Agglomération, Département, Région

*Objet* : Il s'agit de favoriser des pratiques permettant de créer du lien social, du lien générationnel, de la cohésion au sein d'un quartier, en valorisant les actions qui touchent le plus d'habitants des quartiers prioritaires, ou qui diversifient l'offre sportive et culturelle par rapport à l'existant.

### Objectif opérationnel 3.4.2 : Renforcer la citoyenneté et l'expression de la culture par le sport

*Pilote* : Communes

*Partenaires* : Etat (DDCS-DRAC), Agglomération, Département, Région

*Objet* : Il s'agit de soutenir les actions menées par les acteurs du mouvement culturel et sportif et qui répondent directement aux attentes des habitants des quartiers, par la promotion de l'éducation, de la citoyenneté au travers de leur discipline.

### Objectif opérationnel 3.4.3 : Valoriser les cultures urbaines, les mémoires de quartiers

*Pilote* : Communes

*Partenaires* : Etat (DDCS-DRAC), Agglomération, Département

*Objet* : Il s'agit de valoriser toutes les cultures et notamment les cultures urbaines afin de promouvoir la diversité culturelle, et de favoriser notamment les actions, en lien avec la rénovation urbaine, qui concourent aux mémoires de quartier.

### Objectif opérationnel 3.4.4 : Favoriser et développer l'accès aux activités en lien avec les espaces naturels existants.

*Pilote* : Communes

*Partenaires* : Etat (DDTM), Agglomération, Département

*Objet* : Il convient de soutenir les actions permettant de connecter les habitants des quartiers prioritaires, et notamment les jeunes avec les espaces naturels de proximité, à la fois les activités nautiques mais également les activités dans les espaces ruraux et littoraux

### Objectif opérationnel 3.4.5 : Prendre appui sur le festival Photoreporter pour renforcer l'animation culturelle et l'art urbain dans les quartiers prioritaires.

*Pilote* : Agglomération

*Partenaires* : Communes, Etat

*Objet* : Il convient d'accentuer le travail éducatif mené dans le cadre de la préparation de l'exposition Photoreporter, en l'axant autour des acteurs des quartiers prioritaires du territoire. La réflexion menée sur la valorisation de la photographie et de l'art urbain devra prendre en compte prioritairement les quartiers de la politique de la ville.

### Objectif opérationnel 3.4.6 : Favoriser la rénovation des équipements culturels des quartiers voire la construction de lieux structurants nouveaux

*Pilotes* : Communes

*Partenaires* : Agglomération, Département, Région, Etat (DRAC)

*Objet* : Il s'agit de rénover les équipements des quartiers, en priorité ceux qui n'ont pas pu bénéficier de crédits au titre de l'ANRU I. Il s'agit également d'envisager des équipements structurants, en articulation avec les équipements existants, selon les possibilités financières.

## **VI/ Mobiliser les moyens de droit commun de l'ensemble des collectivités**

En vertu de la loi du 21 février 2014, chaque signataire doit s'engager à mobiliser ses crédits de droits communs en faveur des quartiers prioritaires et de veille du territoire.

### **Au sein de l'Agglomération**

En déclinaison locale de l'article 12 de la loi du 21 février 2013 sur les quartiers prioritaires, la communauté d'agglomération devra établir un pacte de solidarité financier et fiscal visant à réduire les disparités de charges et de recettes entre les communes membres. L'ensemble des disparités seront examinées, incluant les charges pour les communes liées à la présence des quartiers. Le taux de logement social par communes sera l'un des critères retenus, parmi d'autres, pour réduire les disparités

La communauté d'agglomération s'engage à intégrer les actions du contrat de ville dans son projet de territoire, en vertu de la loi.

Les communes doivent pour leur part s'engager à utiliser les financements du pacte de solidarité afin de concourir à la mise en œuvre du contrat de ville, en apportant des réponses aux habitants des quartiers.

### **Au sein de la Région**

La Région Bretagne mettra en œuvre les objectifs opérationnels pour lesquels le contrat la désigne comme «pilote» sous réserve de l'éligibilité des projets aux politiques régionales. Le contrat de partenariat Région-pays du Pays de Saint Brieuc, qui identifie un axe de «rééquilibrage territorial» pourra également être mobilisé en faveur des quartiers prioritaires notamment sur le volet renouvellement urbain. La revoyure de ce contrat en 2016/2017 sera l'occasion de faire un premier bilan des actions engagées et de réajuster si besoin les interventions en matière de renouvellement urbain dans le périmètre des deux quartiers d'intérêt régional de l'agglomération.

Par ailleurs, la Région s'est également engagée à mobiliser les financements européens dont elle a la gestion, notamment le FEDER, sur la politique de la ville. A cette fin, la Région interviendra via l'Investissement Territorial Intégré (ITI) pays de Saint Brieuc sur trois thématiques : le développement des usages numériques, la réhabilitation thermique des logements sociaux et les transports en commun en site propre desservant les quartiers prioritaires.

### **Au sein du Département**

Le département s'engage à mobiliser prioritairement ses crédits de droit commun sur les quartiers prioritaires, en axant notamment les agents de la prévention spécialisée dans les quartiers qui le nécessitent le plus, au regard de l'importance du phénomène de décrochage et des problèmes de comportements ou de prédélinquance des jeunes. Il s'engage à mettre en œuvre les objectifs opérationnels pour lesquels il est identifié comme pilote, selon ses moyens et en vertu de ses prérogatives. Cette mobilisation prioritaire du droit commun s'entend aussi dans les politiques contractuelles : le département pourra ainsi financer des actions du contrat de ville dans le contrat de territoire. Il en va de même pour le Fonds Social Européen : le département fléchera prioritairement les crédits vers des actions du contrat de Ville

### **Au sein de l'Etat**

L'Etat s'engage à mobiliser prioritairement ses crédits de droit commun sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville. La signature du préfet engage l'éducation nationale, l'agence régionale de santé, le service public de la justice, la DIRECCTE, la DRAC, Pôle Emploi.

L'Etat s'engage à prioriser des financements du volet territorial de son CPER pour financer le contrat de ville.

L'Etat mobilisera les crédits spécifiques de la politique de la ville sur les quartiers prioritaires, et sur le quartier de veille de Plédran pour la réussite éducative.

## **VII/ S'assurer de la mise en œuvre du contrat de ville**

### **Une responsabilité partagée entre les différents niveaux de collectivités**

La mise en œuvre du contrat de ville est la responsabilité de chacun des signataires, s'agissant des objectifs opérationnels pour lesquels ils sont désignés comme pilote.

Les opérations structurantes, comme le financement de projet de renouvellement urbain ou le financement de bus à haut niveau de service desservant plusieurs quartiers prioritaires, nécessiteront une mobilisation collective afin d'obtenir un effet levier suffisant pour financer les projets.

### **Un suivi annuel de l'exécution du contrat...**

Monsieur le Président de Saint-Brieuc Agglomération et Monsieur le Préfet réuniront chaque année les signataires du contrat de ville, afin de s'assurer que les objectifs opérationnels sont traduits dans la réalité.

Il sera demandé, dans un souci d'efficacité, à chaque signataire de désigner un responsable du suivi de l'objectifs opérationnels pour lequel il est pilote ou partenaire, afin que le suivi permettent d'identifier de façon lisible les responsables de la mise en œuvre de chacune des actions.

Ce temps de suivi permettra aux signataires du contrat de ville de définir leur priorité pour l'utilisation des crédits spécifiques de la politique de la ville

### **...qui permettra d'affiner l'appel à projet annuel**

L'appel à projet annuel sera dédié à l'utilisation des crédits spécifiques de la politique de la ville. L'appel à projet portera sur des objectifs opérationnels identifiés dans le présent contrat, et viendra compléter l'ensemble des actions du contrat, qui ont vocation à être financés, de façon prioritaire, par le droit commun.

### **Une clause de révision à mi-parcours**

Il conviendra de réunir l'ensemble des signataires du contrat de ville en 2018 pour identifier les forces de ce contrat, mais également ses manques. Sur cette base, le contrat pourra être révisé afin d'intégrer des objectifs oubliés ou d'en supprimer d'autres qui seraient devenus obsolètes entre temps.

Une possibilité de modifier le texte par avenant, notamment pour ajouter des annexes

Le texte pourra être modifié si l'ensemble des signataires l'approuvent. L'aval du Préfet pourra engager l'ensemble des services et opérateurs de l'Etat.

La modification pourra se faire par signature d'un avenant.

Une procédure dérogatoire permettra de sonder les signataires par courrier sur la modification du texte du contrat ou l'ajout d'un document annexe. La modification sera opérée sauf si l'un des signataires s'y oppose.

## **Annexes**

### ***1. Protocole de préfiguration ANRU***

### ***2. Convention sur l'équilibre social de l'habitat***

### ***3. Compte-rendu des échanges autour du diagnostic réalisé par les groupes de travail et par les retours des habitants interrogés directement sous la forme de questionnaires.***

### ***4. Synthèse des données du CGET sur les quartiers***

**La Préfecture**

**Saint-Brieuc Agglomération**

**La Ville de Saint-Brieuc**

**La Ville de Ploufragan**

**La Ville de Plédran**

**La Région**

**Le Département**

**Pôle Emploi**

**Terre & Baie Habitat**

**Côtes d'Armor Habitat**

**La Caisse des Dépôts et  
Consignation**

**Agence Régionale de Santé**

**Inspection Académique des  
Côtes d'Armor**

**Caisse d'Allocations  
Familiales**

**Ministère de la Justice**